

TABLEAU DE BORD DE LA GOUVERNANCE

Aperçu des pratiques de gouvernance actuelle et tendances récentes du
Burkina Faso





TABLEAU DE BORD DE LA GOUVERNANCE

Aperçu des pratiques de gouvernance
actuelle et tendances récentes du Burkina
Faso



Décembre 2025

Tous droits réservés-INSD-BP 374 Ouagadougou 01-2024

« Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayant droit ou ayant cause, est illicite et constitue une contrefaçon, aux termes des articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. »

AVANT-PROPOS

L'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) a le plaisir de mettre à la disposition des utilisateurs de données statistiques le Tableau de bord de la gouvernance (TBG) édition 2025 qui constitue le treizième numéro de cette série.

Le TBG décrit les tendances des indicateurs de suivi de la gouvernance au Burkina Faso. Il présente des séries statistiques selon la disponibilité des données issues des enquêtes et des sources administratives nationales et internationales. L'analyse et les illustrations concernent les données disponibles des cinq dernières années.

L'INSD réitère sa profonde gratitude aux services publics, parapublics et privés pour leur contribution indispensable à la réalisation du présent document. Nous profitons également de l'occasion pour adresser nos remerciements à tous ceux et toutes celles qui ont contribué à l'élaboration de ce document.

Malgré les efforts déployés dans sa réalisation, cette œuvre reste perfectible. Aussi sommes-nous ouverts à toutes observations, critiques et suggestions pouvant contribuer à améliorer les prochaines éditions.

Nous fondons l'espoir que ce document réponde à vos attentes et soit un instrument d'amélioration de vos connaissances dans le domaine de la gouvernance au Burkina Faso.

Le Directeur général



Toubou RIPAMA
Chevalier de l'Ordre de l'Étalon

Membres de l'équipe de rédaction :

NOM & Prénom(s)	Structures
RIPAMA Toubou	DG/INSD
OUEDRAOGO Mady	DCSFR/INSD
ZONGO Beb-Zinda Gérald Wilfried A	DCSFR/INSD
OUEDRAOGO K Thomas	DCSFR/INSD
ILBOUDO W Fulbert	DCSFR/INSD
KOARA Hadé	DCSFR/INSD
GUISSOU Sibi	DSCVM/INSD
PODA Ansonibè	DSSE/INSD
SAWADOGO Sibiri Paul	DD/INSD
Palenfo Sié Christophe	Assemblée législative de la transition (ALT)
KABORE W Désiré	Direction Générale du Budget (DGB)
GNESSIEN Bouakarou	Autorité de régulation de la commande publique (ARCOP)
ZINSONNI Kourabouré	Autorité supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption (ASCE-LC)
COMBARI Moumouni	Conseil supérieur de la communication (CSC)
MALO/Diassoumon Virginie	DGESS du Ministère en charge de l'Administration territoriale (DGESS/MATM)
TIENDREBEOGO/LENE Bobalème	DGESS du Ministère en charge de la Fonction Publique
SOULAMA Issa	DGESS du Ministère en charge de la Justice
SAVADOGO Moussa	DGESS du Ministère en charge de la sécurité
NABI POUSGA	Secrétariat exécutif national de la politique nationale de développement (CNPE)
OUEDRAOGO Aminata	Conseil constitutionnel (CC)
KABORE Roland	Direction générale du Trésor et de la comptabilité publique (DGTCP)

.....

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AOO	: Appels d'Offres Ouverts
ARCOP	: Autorité de Régulation de la Commande Publique
ASCE - LC	: Autorité Supérieure de Contrôle d'État et de Lutte contre la Corruption
BCLCC	: Brigade Centrale de Lutte Contre la Cybercriminalité
CAC	: Cellules Anti-Corruption
CENI	: Commission Électorale Nationale Indépendante
CNSS	: Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CPN	: Consultations Pré Natales
CSC	: Conseil Supérieur de la Communication
DGB	: Direction Générale du Budget
DGTCP	: Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
DSRP	: Dépenses Sociales de Réduction de la Pauvreté
EBCVM	: Enquête Burkinabé sur les Conditions de Vie des Ménages
ECI PS-JDH	: Enquête pour le Calcul des Indicateurs de la Politique Sectorielle Justice et Droits Humains
EDS	: Enquête Démographique et de Santé
EHCVM	: Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages
EMC	: Enquête Multisectorielle Continue
EMDS	: Enquête Module Démographie et Santé
FMI	: Fonds Monétaire International
FSP	: Fonds de Soutien Patriotique
GAFI	: Groupe d'Action Financière
GSP	: Garde de Sécurité Pénitentiaire
IBP	: International Budget Partnership
IIAG	: Indice Ibrahim de la Gouvernance en Afrique
INSD	: Institut National de la Statistique et de la Démographie
IPEQ	: Initiatives Présidentielles dans les secteurs de l'éducation
IPS	: Initiative Présentielle pour la Santé
MILDA	: Moustiquaires Imprégnées à Longue Durée d'Action
OBI	: Indice sur le Budget Ouvert
ODD	: Objectifs de Développement Durable
ORD	: Organe de Règlement des Différends
PIB	: Produit Intérieur Brut
PME	: Petites et Moyennes Entreprises
PMI	: Petites et Moyennes Industries
PUDTR	: Projet d'Urgence de Développement Territorial et de Résilience
PUS	: Programme d'Urgence pour le Sahel
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitation
RMM	: Rapport de Mortalité Maternelle
TBG	: Tableau de Bord de la Gouvernance
TIC	: Technologies de l'Information et de la Communication
TGI	: Tribunal de Grande Instance

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	v
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	vii
LISTE DES TABLEAUX	xiii
LISTE DES GRAPHIQUES	xv
RÉSUMÉ	xvii
INTRODUCTION	1
1. PARTICIPATION DES CITOYENS AUX AFFAIRES PUBLIQUES	3
1.1. Participation de la population aux élections	3
1.2. Création de partis politiques.....	3
1.3. Inscription des partis et formations politiques aux élections	4
1.4. Obtention de sièges par les partis et formations politiques.....	5
1.5. Nombre de dossiers de déclaration d'existence d'association traités	5
1.6. Nombre d'ONG nationales et internationales.....	5
2. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	6
2.1. Les indicateurs relatifs à la prévention de la corruption	6
2.1.1. Nombre de plaintes et dénonciations.....	6
2.1.2. Nombre de bénéficiaires des actions de formation et de sensibilisation en matière de corruptions	6
2.2. Etat de la perception de la corruption et situation de mise en œuvre des recommandations.....	7
2.2.1. Etat de la perception de la corruption	7
2.2.2. Etat de mise en œuvre des recommandations formulées par les corps de contrôle	8
2.3. Actions de détection et de répression de faits de corruption.....	9
3. REACTIVITE DES INSTITUTIONS PUBLIQUES	10
3.1. Nombre de décisions rendues.....	10
3.2. Délai de paiement de la dépense publique	10
3.3. Délai moyen de traitement des recours auprès de l'ORD	11
3.4. Activités de l'ordre judiciaire.....	11
3.4.1. Cour de Cassation	11
3.4.2. Tribunaux de Grande Instance.....	11
3.4.2.1. Chambres correctionnelles	11
3.4.2.2. Chambres civiles et commerciales des TGI	12
3.4.2.3. Instruction.....	12
3.4.3. Tribunal de commerce	12
3.4.4. Tribunal de travail	13
3.5. Activité de l'ordre administrative	13
3.5.1. Conseil d'Etat	13
3.5.2. Cour Administrative d'Appel.....	13
3.5.3. Tribunaux Administratifs.....	13
4. NON-DISCRIMINATION ET EGALITE	13
4.1. Représentation des femmes au parlement	14

4.2. Représentativité des femmes dans la Fonction publique.....	14
4.3. Assurés sociaux	14
4.4. Respect de la législation du travail.....	15
4.5. Dépenses publiques affectées aux secteurs ministériels de santé et de l'éducation.....	15
.....	16
4.6. Part du budget affecté aux Dépenses sociales de réduction de la pauvreté	16
4.7. Part du budget alloué aux dépenses sensibles au genre et aux droits de l'enfant	17
4.8. Participation des PME aux marchés publics (%).....	17
4.9. Évolution des inégalités de revenus au Burkina Faso entre 2018 et 2021	19
5. TRANSPARENCE ET ACCES A L'INFORMATION	19
5.1. Paysage médiatique.....	19
5.2. Statut des médias audiovisuels.....	20
5.3. Evolution de l'indice de transparence budgétaire.....	20
5.4. Taux des procédures concurrentielles	21
5.5. Taux des procédures ouvertes.....	22
6. CREDIBILITE DES INSTITUTIONS	22
6.1. Indicateurs de la surveillance multilatérale de l'UEMOA.....	22
6.2. Taux de couverture des émissions de titres publics, notation souveraine et perception du risque par les marchés par S&P	23
6.3. Contribution au Fonds de soutien patriotique (FSP)	23
6.4. Taux contestation des décisions de l'ORD devant les juridictions administratives	24
6.5. Pourcentage des marchés approuvés ayant fait l'objet d'un recours devant l'organe non juridictionnelle.....	24
6.6. Plaintes/dénonciations liés à la gouvernance auprès des organismes publics.....	25
6.7. Taux de recours auprès de l'ORD fondés (%)	25
6.8. Indice de gouvernance de MO Ibrahim	25
7. ACCES ET QUALITE DE LA JUSTICE	26
7.1. Tribunaux de grande instance (TGI) et le Rayon moyen d'accès à un TGI	26
7.2. Ressources humaines du système judiciaire	26
.....	26
7.3. Ratio greffier par magistrat et ratio détenu par GSP.....	27
7.4. Population carcérale.....	27
8. SURETE ET SECURITE	28
8.1. Cas d'infractions d'usage illicite de drogues constatés par la Police et la Gendarmerie nationales et taux de crimes et délits contre les personnes	28
8.2. Cas de meurtres/assassinats et cas de viols entre 2020 à 2024	29
8.3. Taux de crimes et délits en matière informatique et au moyen des technologies de l'information et de la communication	29
8.4. Taux de maillage du territoire en service opérationnel de sécurité (Police Gendarmerie).....	30
8.5. Nombre de réseaux de délinquants démantelés et nombre de sorties de rétablissements d'ordre	30
9. CONDITIONS DE VIE ET PAUVRETE.....	31
9.1. Mortalité des enfants de moins de 5ans et mortalité maternelle	31
9.2. Mortalité des enfants de moins de 5 ans.....	31
9.3. Mortalité maternelle.....	32

9.4. Accessibilité à l'eau potable	32
9.5. Utilisation de combustible solide (bois, charbon de bois et déchets d'animaux/autres).....	33
9.6. Utilisation de l'électricité comme source d'éclairage	33
9.7. Evacuation des ordures ménagères.....	34
9.8. Pauvreté	35
9.9. Analyse de l'insécurité alimentaire	35
CONCLUSION	37
ANNEXES	Erreur ! Signet non défini.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 :	Evolution du nombre d'ONG entre 2020 et 2024.....	5
Tableau 2 :	Nombre de bénéficiaires des actions de formation et de sensibilisation en matière de corruption	6
Tableau 3 :	Perception de la corruption	8
Tableau 4 :	Taux de mise en œuvre des recommandations formulées par les corps de contrôle	8
Tableau 5 :	Actions de détection et de répression de faits de corruption	9
Tableau 6 :	Affaires de blanchiment et de détournement entre 2020 et 2024	9
Tableau 7 :	Délai de paiement de la dépense publique	11
Tableau 8 :	Indicateurs de la participation politique des femmes	14
Tableau 9 :	Représentativité des femmes dans la Fonction publique.....	14
Tableau 10 :	Évolution du nombre d'assurés sociaux à la CNSS.....	15
Tableau 11 :	Nombre moyen d'infractions à la législation sociale par établissements contrôlés	15
Tableau 12 :	Évolution des indicateurs selon le type de médias	20
Tableau 13 :	Répartition des médias audiovisuels selon leur statut	20
Tableau 14 :	Performance du Burkina Faso en matière de convergence (1er rang UEMOA et 2nd rang UEMOA).....	22
Tableau 15 :	Taux de couverture des émissions de titres publics	23
Tableau 16 :	Notation souveraine et perception du risque par les marchés par S&P	23
Tableau 17 :	Contribution au Fonds de soutien patriotique (FSP).....	23
Tableau 18 :	Nombre de plaintes, dénonciations et recours dans l'administration publique ..	25
Tableau 19 :	Résultats de l'IIAG du Burkina Faso de 2020 à 2023	26
Tableau 20 :	Tribunaux de grande instance (TGI) et le Rayon moyen d'accès à un TGI.....	26
Tableau 21 :	Ratio greffier par magistrat et ratio détenu par GSP	27
Tableau 22 :	Evolution du nombre d'affaires en cours et d'affaires nouvelles entre 2020 et 2024	27
Tableau 23 :	Population carcérale	27
Tableau 24 :	Indicateurs sur la mortalité des enfants de moins de 5ans et mortalité maternelle	31
Tableau 25 :	Taux d'accès à l'eau potable.....	33

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Évolution du taux de participation aux élections	3
Graphique 2 : Évolution du nombre de partis politiques enregistrés.....	3
Graphique 3 : Évolution du nombre de partis et formations politiques inscrits aux élections	4
Graphique 4 : Evolution du nombre de dossiers de déclaration d'existence d'association traités	5
Graphique 5 : Nombre de plaintes et de dénonciations	6
Graphique 6 : Répartition des plaintes et dénonciations selon les profils des personnes mises en cause.....	7
Graphique 7 : Evolution du nombre de décisions rendues par le conseil constitutionnel	10
Graphique 8 : Délai moyen de traitement des recours auprès de l'ORD	11
Graphique 9 : Évolution du temps moyen de traitement des flagrants délits et Citations directs (en mois)	12
Graphique 10 : Evolution des parts du budget de l'Etat alloués aux secteurs ministériels de la santé et de l'éducation de base.....	16
Graphique 11 : Evolution comparée des DSRP et du budget de l'Etat de 2020 à 2024	16
Graphique 12 : Evolution de la part du budget sensible au genre et aux droits de l'enfant de 2020 à 2024	17
Graphique 13 : Taux de participation des PME aux marchés publics (%)	18
Graphique 14 : Evolution du taux d'inclusion financière au Burkina Faso entre 2020 et 2024 ...	18
Graphique 15 : Evolution de l'indice de Gini	19
Graphique 16 : Evolution de l'indice (OBI) de transparence budgétaire de 2020 à 2023	21
Graphique 17 : Taux des procédures concurrentielles.....	21
Graphique 18 : Taux des procédures ouvertes	22
Graphique 19 : Taux contestation des décisions de l'ORD devant les juridictions administratives	24
Graphique 20 : Pourcentage des marchés approuvés ayant fait l'objet d'un recours devant l'organe non juridictionnelle.....	24
Graphique 21 : Taux de recours auprès de l'ORD fondés (%)......	25
Graphique 22 : Nombre de magistrats et auxiliaires de justice pour 100.000 hbts	26
Graphique 23 : Evolution des cas d'infractions d'usage illicite de drogues constatés par la Police et la Gendarmerie nationales	28
Graphique 24 : Evolution des cas de meurtres/assassinats	29
Graphique 25 : Taux de crimes et délits en matière informatique et au moyen des technologies de l'information et de la communication	29
Graphique 26 : Taux de maillage du territoire en service opérationnel de sécurité (Police et Gendarmerie) et nombre d'attaques et agressions à mains armée	30

Graphique 27 : Evolution du nombre de réseaux de délinquants démantelés.....	31
Graphique 28 : Tendances de la mortalité des enfants de moins de 5 ans et mortalité maternelle	32
Graphique 29 : Proportion (%) des ménages utilisant du bois ou du charbon de bois pour la cuisine	33
Graphique 30 : Proportion (%) des ménages utilisant l'électricité pour l'éclairage	34
Graphique 31 : Proportion (%) des ménages selon le mode d'évacuation des ordures et selon le milieu de résidence	34
.....	35
Graphique 32 : Indicateurs de pauvreté de la population au Burkina Faso	35
Graphique 33 : Prévalence de l'insécurité alimentaire au Burkina Faso (%).....	35

RÉSUMÉ

Le présent tableau de bord de la gouvernance édition 2025 offre une vision globale et structurée des performances institutionnelles et des politiques publiques au Burkina Faso. Il repose sur plusieurs domaines qui permettent de mesurer la qualité des institutions, l'efficacité des services publics, la transparence et l'équité dans la société. Ainsi :

L'axe de la participation citoyenne évalue l'implication de la population dans la vie politique et civique, notamment à travers la participation aux élections, la création et l'inscription des partis politiques, ainsi que la représentation parlementaire. Il fournit un indicateur clé de l'engagement civique et de la consolidation de la démocratie.

La lutte contre la corruption est analysée à travers la prévention, la détection et la répression des faits de corruption. Les indicateurs incluent les plaintes et dénonciations, le nombre de bénéficiaires des actions de formation et de sensibilisation, ainsi que la mise en œuvre des recommandations des organes de contrôle, offrant ainsi une mesure de la transparence et de l'intégrité des institutions.

La réactivité des institutions est observée au travers des délais de paiement des dépenses publiques, du traitement des recours auprès de l'Organe de Règlement des Différends (ORD) et des activités des ordres judiciaire et administratif. Cette dimension permet de juger de la capacité des institutions à répondre rapidement et efficacement aux besoins des citoyens.

L'égalité et la non-discrimination constituent un autre axe majeur. Il prend en compte la représentation des femmes au Parlement et dans la Fonction publique, le respect de la législation du travail, la part du budget affectée aux dépenses sensibles au genre et aux droits de l'enfant, ainsi que l'évolution des inégalités de revenus, mesurant ainsi l'inclusion et la justice sociale.

La transparence et l'accès à l'information sont évalués par le paysage médiatique, le statut des médias, l'indice de transparence budgétaire et la qualité des procédures de passation des marchés publics. Cette dimension indique la disponibilité de l'information et la clarté des processus de décision pour les citoyens.

La crédibilité des institutions est appréhendée à travers la perception du risque par les marchés, la participation au Fonds de soutien patriotique, le suivi des recours devant les organes non juridictionnels et l'indice de gouvernance de MO Ibrahim (Mohamed « Mo » Ibrahim), fournissant un indicateur de confiance institutionnelle.

L'accès et la qualité de la justice sont mesurés par le rayon moyen d'accès aux tribunaux, les ressources humaines du système judiciaire, les ratios greffiers/magistrats et détenus/GSP, ainsi que la population carcérale, offrant une vision de l'efficacité, de l'équité et de la qualité du système judiciaire.

La sûreté et la sécurité sont suivies à travers les infractions liées aux drogues, les crimes contre les personnes, les délits informatiques, le maillage du territoire par les forces de sécurité et le démantèlement des réseaux de délinquants, permettant d'évaluer la capacité de l'État à protéger les citoyens et à maintenir l'ordre public.

Enfin, l'analyse des conditions de vie et de la pauvreté s'appuie sur des indicateurs tels que la mortalité maternelle et infantile, l'accès à l'eau potable et à l'électricité, l'utilisation de combustibles solides, l'évacuation des ordures ménagères, la pauvreté et l'insécurité alimentaire. Cette dimension fournit une mesure concrète du bien-être et de la qualité de vie de la population.

Dans l'ensemble, ce tableau de bord constitue un outil stratégique de pilotage et de suivi de la

gouvernance. Il permet aux décideurs de prendre des décisions éclairées, de renforcer la transparence et la responsabilité des institutions, de promouvoir l'inclusion sociale et l'égalité, et d'améliorer durablement la qualité de vie des citoyens.

INTRODUCTION

Dans un contexte national marqué par des défis multiples, notamment sécuritaires, socioéconomiques et institutionnels, la nécessité de disposer d'informations fiables et actualisées sur la gouvernance s'avère plus que jamais d'actualité. C'est dans cette perspective que l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) met à la disposition des acteurs publics, des partenaires techniques et financiers, ainsi que du grand public, la treizième édition du Tableau de Bord de la Gouvernance (TBG).

Ce document se veut un outil d'aide à la décision et de suivi-évaluation des politiques publiques. Il couvre neuf axes stratégiques : la participation citoyenne, la lutte contre la corruption, la réactivité des institutions, l'égalité et la non-discrimination, la transparence et l'accès à l'information, la crédibilité des institutions, l'accès et la qualité de la justice, la sûreté et la sécurité, ainsi que les conditions de vie et la réduction de la pauvreté. Chacun de ces axes est décliné en indicateurs précis permettant d'évaluer la performance institutionnelle, de suivre la mise en œuvre des politiques publiques et d'identifier les leviers d'amélioration nécessaires.

L'édition 2025 du TBG s'inscrit ainsi dans une dynamique de redevabilité, de transparence et de participation citoyenne, contribuant à nourrir le débat public et à renforcer la culture de la bonne gouvernance dans notre pays.

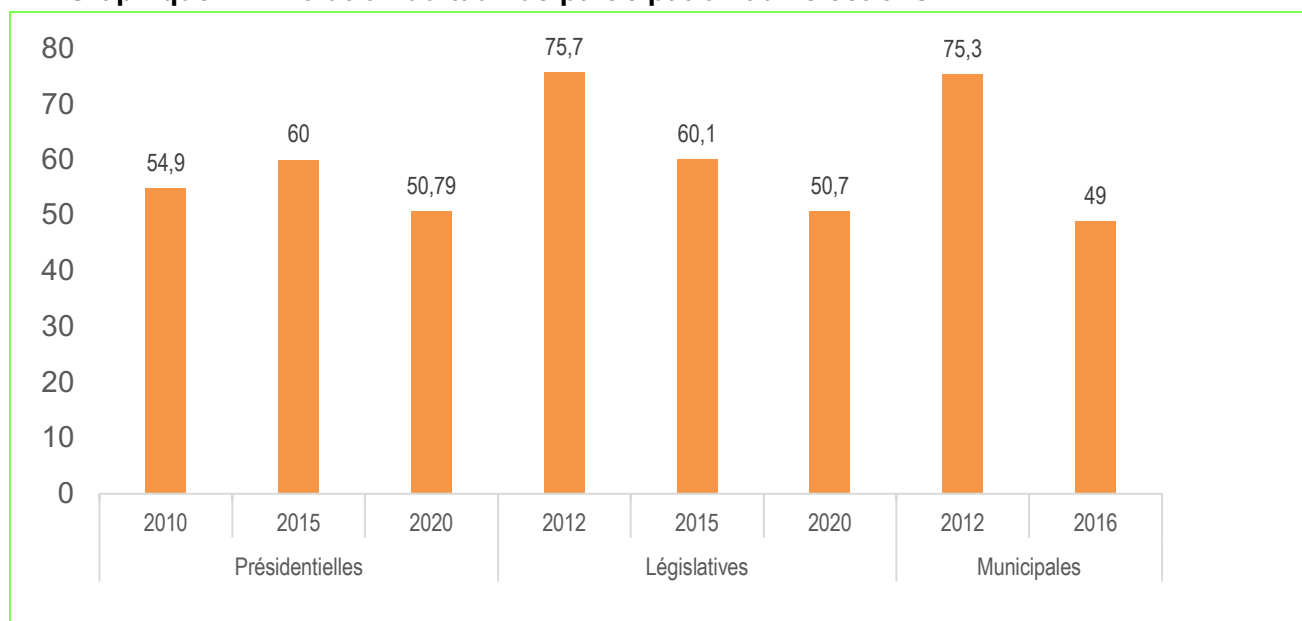
1. PARTICIPATION DES CITOYENS AUX AFFAIRES PUBLIQUES

1.1. Participation de la population aux élections

La participation de la population aux élections est un indicateur de l'enracinement de la démocratie.

Au titre des élections législatives et municipales organisées depuis 2012, l'engouement a été de plus en plus faible. Cette situation pourrait s'expliquer non seulement par le désintérêt de la population pour les questions politiques, mais aussi par la situation sécuritaire qui a empêché les citoyens de certaines localités d'accomplir leurs votes. Aussi, les taux de participation aux présidentielles et législatives de 2015 et 2020 sont pratiquement identiques du fait qu'il a été organisé des élections couplées. Du reste pour la présidentielle de 2015, une augmentation de 6 points de pourcentage est constatée. En effet au sortir de l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014, les populations ont manifesté dans les urnes leur désir de participer à la gestion du pays.

Graphique 1 : Évolution du taux de participation aux élections



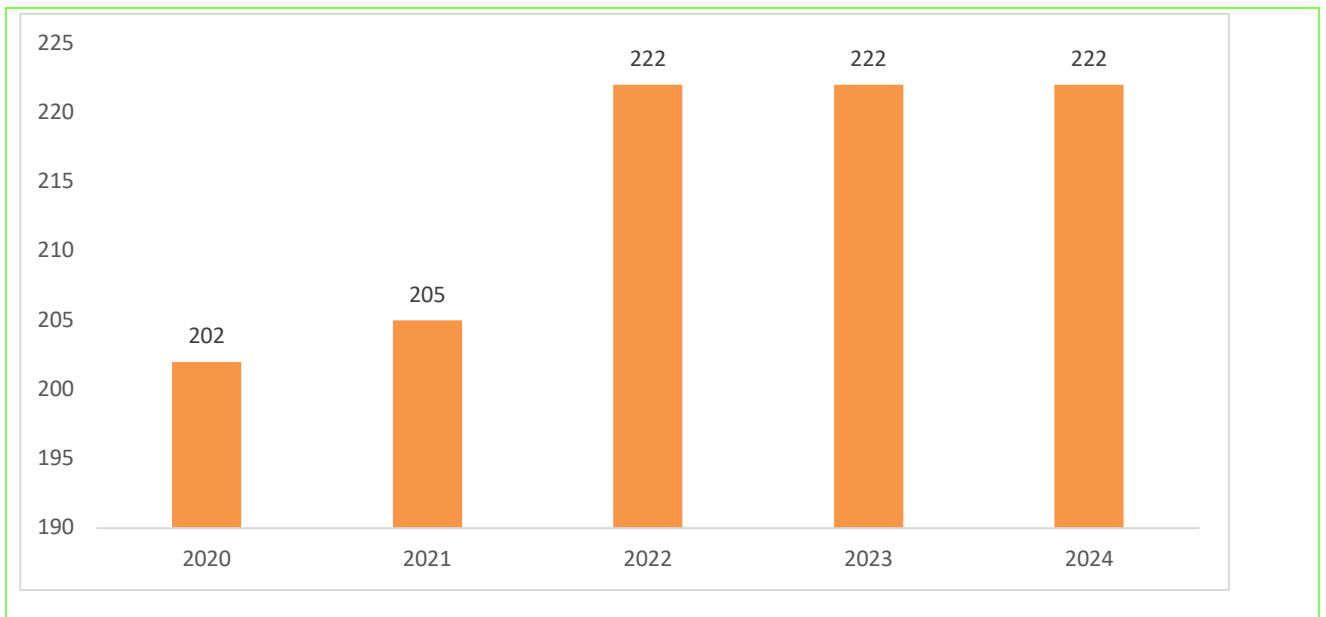
Source : Construction à partir des données de la commission électorale nationale indépendante (CENI)

1.2. Création de partis politiques

Le nombre de partis politiques est de 222 en 2024 identique à celui de 2022 et de 2023. Cette stagnation pourrait s'expliquer par le communiqué n°03 du 30 septembre 2022 suspendant les activités des partis politiques.

Cependant, on note une hausse du nombre de partis politiques au cours des cinq (05) dernières années comparées au chiffre de 196 partis politiques enregistrés en 2019.

Graphique 2 : Évolution du nombre de partis politiques enregistrés



Source : Construction à partir des données de la direction de la législation, de la formation et du suivi des partis politiques / Ministère de l'administration territoriale et de la Décentralisation.

1.3. Inscription des partis et formations politiques aux élections

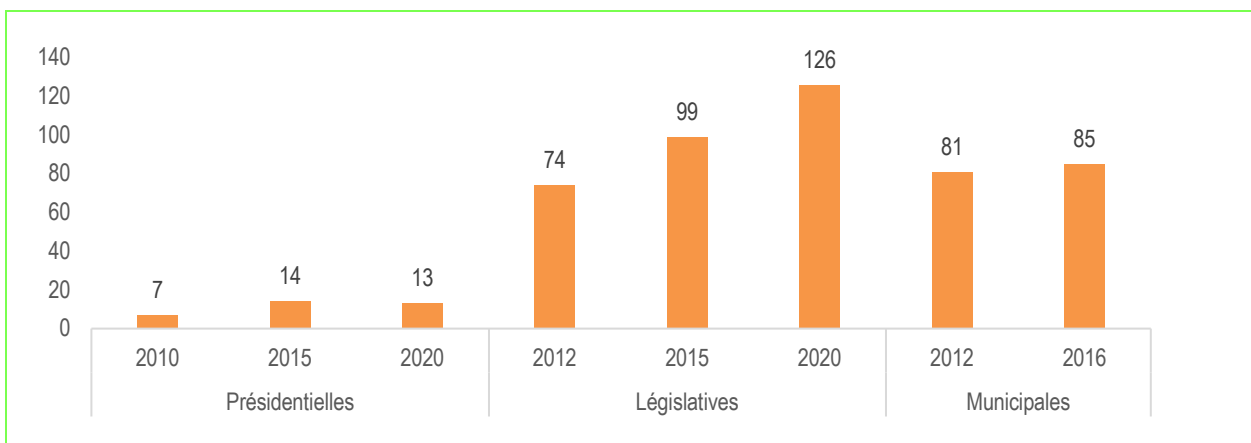
Plus de la moitié des partis politiques ne participent pas aux élections

Les partis politiques sont « des organisations durables, disposant d'une assise à la fois nationale et locale, dont le but est de conquérir et d'exercer le pouvoir politique en recherchant le soutien populaire »¹. Pour ce faire, ils s'inscrivent aux différentes élections, présidentielles, législatives et/ou municipales.

En 2015, le nombre de partis politiques ayant participé aux élections législatives est de 99 sur un total de 140, soit un taux de 70,7%. Parallèlement, En 2020, sur les 202 partis politiques enregistrés, 126 ont participé aux élections législatives, soit un taux de 62,4%.

Ainsi, une diminution du niveau de participation des partis politiques aux élections législatives a été observée entre 2015 et 2020. Cette tendance pourrait s'expliquer par la pratique de cohabitation entre partis lors des scrutins ainsi que par leur faible ancrage sur le terrain politique.

Graphique 3 : Évolution du nombre de partis et formations politiques inscrits aux élections



Source : Construction à partir des données de la commission électorale nationale indépendante (CENI)

1.4. Obtention de sièges par les partis et formations politiques

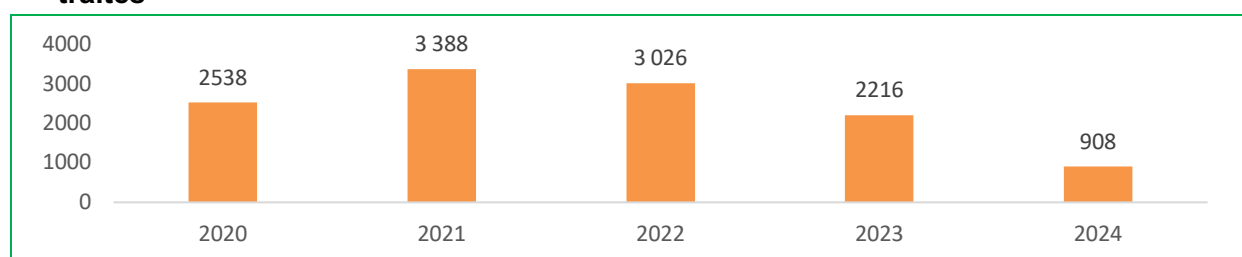
Le nombre de partis et formations politiques ayant obtenu au moins un conseiller municipal lors des élections municipales de 2016 est de 43 contre 40 en 2012. Aux élections municipales de 2016, la moitié des partis et formations politiques inscrits (50%) ont obtenu au moins un siège de conseiller. Cette proportion était de 49% en 2012.

Pour les élections législatives de 2020, 15 partis politiques ont obtenu au moins un siège de député à l'Assemblée nationale, contre 14 en 2015 et 13 en 2012. Cela représente 11,9% des partis politiques inscrits pour ces élections en 2020, contre 14,1% en 2015 et 17,5% en 2012. Il se dégage une baisse de la représentativité des partis et formations politiques à l'Assemblée nationale de 2012 à 2020, malgré l'introduction du plus fort reste sensé favoriser les petits partis politiques dans la répartition des sièges de député.

1.5. Nombre de dossiers de déclaration d'existence d'association traités

Le nombre de dossiers de déclaration d'existence d'association autorisées est passé de 2216 à 908 en 2024, soit une baisse de plus de la moitié. Cette baisse considérable serait liée aux nouvelles réformes législatives (obligations de transparence au niveau du budget et des rapports financiers) visant à assainir ce secteur.

Graphique 4 : Evolution du nombre de dossiers de déclaration d'existence d'association traités



Source : Données du Ministère de l'administration territoriale et de la Mobilité

1.6. Nombre d'ONG nationales et internationales

Les Organisations non gouvernementales/Associations de développement (ONG/AD) sont des partenaires de l'Etat qui agissent dans le financement, la mise en œuvre et/ou le suivi des actions de développement au Burkina Faso.

Leurs interventions sur le territoire national sont régies par des textes législatifs et réglementaires dont la convention type adoptée par décret 2013-290/PRES/PM/MEF/MATS du 16 avril 2013 portant approbation de la convention d'établissement des ONG.

Ainsi, le nombre d'ONG ayant une convention avec l'Etat est passé de 397 en 2023 à 410 en 2024, soit une augmentation de 13 points de pourcentage.

Tableau 1 : Evolution du nombre d'ONG entre 2020 et 2024

Années	2020	2021	2022	2023	2024
ONG internationales	303	325	335	344	358
ONG nationales	46	46	50	53	52
TOTAL	349	371	385	397	410

Source : Source : DGCOOP/MEF

2. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

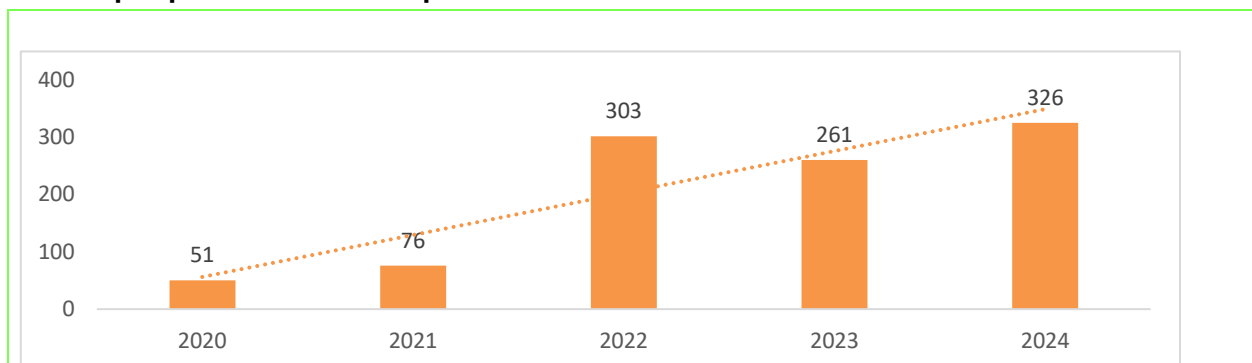
Cette dimension et indicateur évalue l'ampleur et la nature de l'absence de corruption au sein des institutions publiques. Il prend en compte la tolérance sociale et institutionnelle à la corruption, elle incluant également les valeurs éthiques, les normes et la résistance aux pratiques corruptives ; le niveau ainsi que les modes de fonctionnement des pratiques de corruption observées ; et enfin la capacité et l'efficacité de l'État à prévenir, détecter et sanctionner ces pratiques. L'objectif est de mesurer de manière globale la transparence et l'intégrité du fonctionnement public.

2.1. Les indicateurs relatifs à la prévention de la corruption

2.1.1. Nombre de plaintes et dénonciations

Le nombre de plaintes et dénonciations enregistrées par l'Autorité Supérieure de Contrôle d'État et de Lutte contre la Corruption (ASCE-LC) a une tendance croissante sur la période, passant de 51 cas en 2020 à 326 cas en 2024. Cela traduit la confiance des citoyens en l'institution d'une part, et l'efficacité et la diversification des mécanismes de réception des plaintes et dénonciations mises en place par l'institution (numéro vert, site web, centre d'appel, etc.) d'autre part. De plus, la confiance constatée est la résultante des actions de sensibilisation au refus de la corruption, des mesures de protection des lanceurs d'alerte et dénonciateurs et de la volonté affichée des autorités nationales de lutter contre la corruption. Ces mesures et actions devront être poursuivies et renforcées par l'exemplarité des Gouvernants.

Graphique 5 : Nombre de plaintes et de dénonciations



Source : Construction à partir des données de l'ASCE-LC

2.1.2. Nombre de bénéficiaires des actions de formation et de sensibilisation en matière de corruptions

Le nombre de bénéficiaires des actions de sensibilisation au refus de la corruption connaît des fluctuations entre 2021 et 2024, avec une forte hausse enregistrée en 2024 après une baisse progressive les années précédentes. De plus de 9 600 bénéficiaires en 2021, une baisse s'est enregistrée entre 2022 et 2023 pour remonter en 2024 avec plus de 13 500 bénéficiaires. Cette dernière hausse traduit les efforts du gouvernement à lutter contre le phénomène de la corruption. Ces efforts devraient être maintenus et renforcés afin de réduire significativement la corruption.

Tableau 2 : Nombre de bénéficiaires des actions de formation et de sensibilisation en

matière de corruption

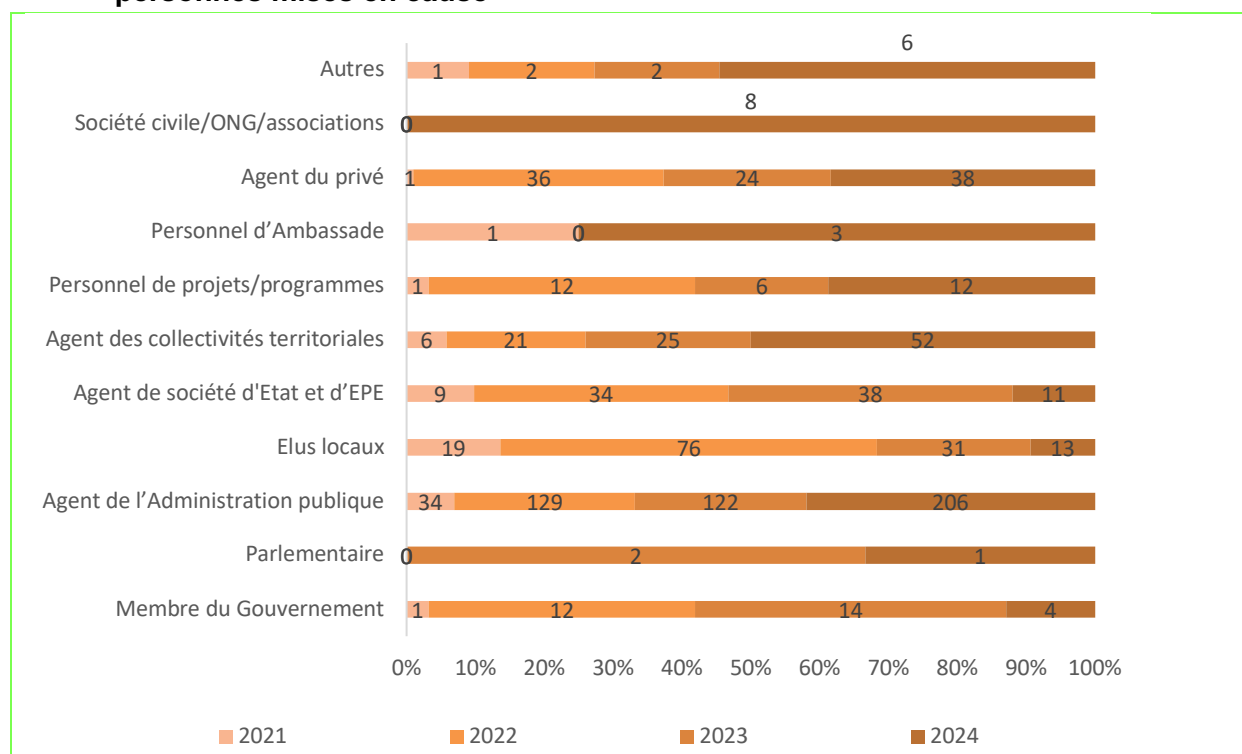
Désignation	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de bénéficiaires des actions de sensibilisation au refus de la corruption	ND	9627	4778	3134	13517

Source : ASCE-LC

Selon la répartition suivant les profils des personnes mises en cause, les agents de l'Administration publique, toutes catégories confondues, ont été plus indexés dans les dénonciations faites par les populations au niveau de l'ASCE-LC. Le nombre est passé de 34 agents en 2021 à 206 en 2024.

Pour limiter l'implication des agents publics dans les faits de corruption et les infractions assimilées, il sied de renforcer les contrôles, les sanctions, la digitalisation des services, la fonctionnalité des Cellules anti-corruption (CAC) et la mise en œuvre des dispositions régissant les lanceurs d'alerte.

Graphique 6 : Répartition des plaintes et dénonciations selon les profils des personnes mises en cause



Source : Construction à partir des données de l'ASCE-LC, 2025

2.2. Etat de la perception de la corruption et situation de mise en œuvre des recommandations

2.2.1. Etat de la perception de la corruption

Il existe plusieurs indicateurs qui mesurent la perception de l'état de la corruption et les infractions assimilées. Il s'agit de l'indice synthétique de la perception du REN-LAC, de l'Indice de perception de Transparency International (TI) et de l'Indice Ibrahim de la Gouvernance en Afrique (IIAG) encore appelé Indice de Mo Ibrahim pour la Gouvernance.

L'indice synthétique de la perception de la corruption du REN-LAC est passé de 64 % en 2020 à

71 % en 2021, soit une augmentation de 7% de la perception du phénomène par la population du Burkina Faso. En 2023, cette perception est retombée à un niveau de 40%, traduisant une amélioration par rapport à 2021 et 2020.

L'indice de perception de la corruption selon TI est de 41 sur 100 en 2024. Ce niveau de corruption est relativement constant depuis 2020. Ce niveau, bien qu'inférieur au score moyen, pourrait indiquer une maîtrise relative du fléau par les différents acteurs de lutte contre la corruption. Cependant, la relative stagnation de la perception de la corruption sur plusieurs années peut révéler des défis structurels dans la lutte contre la corruption.

L'Indice de Mo Ibrahim pour la Gouvernance (Gouvernance économique) sur cette période est presque à l'image de celui de Transparency International. En 2023, cet indice affichait un score de 51 contre 55,8 en 2020, soit une baisse de 4,8 points.

Afin de réduire le niveau de la corruption au Burkina Faso, il importe d'accentuer la prévention de la corruption et des infractions assimilés par les actions de sensibilisation, la digitalisation des services administratifs et la détection et répression des cas avérés de faits de corruption. En outre, il est nécessaire d'améliorer la communication sur les résultats de la lutte anti-corruption.

Tableau 3 : Perception de la corruption

Indices	2020	2021	2022	2023	2024
Indice synthétique de la perception de la corruption du REN-LAC	64	71	ND	40	ND
Score de l'IPC de TI	40	40	42	41	41
Indice de gouvernance économique de Mo Ibrahim	55,8	54,5	52,6	51	ND

Source : Construction à partir des données du REN-LAC

2.2.2. Etat de mise en œuvre des recommandations formulées par les corps de contrôle

Le taux de mise en œuvre des recommandations issues des rapports d'audits des différents corps de contrôle est de 52,6% en moyenne sur la période 2021-2023.

La non mise en œuvre totale des recommandations pourrait être liée à l'absence d'un plan de mise en œuvre, l'insuffisance de ressources et le manque d'un suivi régulier des recommandations formulées. Dans le contexte actuel du pays où le règlement des dysfonctionnements est au cœur des actions de gouvernance, le suivi rigoureux des recommandations doit être accentué. Aussi, il importe de désigner des points focaux du suivi des recommandations au sein des structures et rendre systématique l'élaboration de plan de mise en œuvre suite aux rapports d'audit.

Tableau 4 : Taux de mise en œuvre des recommandations formulées par les corps de contrôle

	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de recommandations formulées	ND	1833	1781	1386	ND
Nombre de recommandations mises en œuvre	ND	884	987	750	ND

Taux de mise en œuvre (%)	ND	48,23	55,42	54,11	ND
----------------------------------	----	-------	-------	-------	----

Source : ASCE-LC, 2025

2.3. Actions de détection et de répression de faits de corruption

Les enquêtes menées par l'ASCE-LC font suite aux missions de contrôle administratif ou sur la base de dénonciations des faits relatifs à la corruption jugée graves. Ainsi, les corps de contrôles ont conduit un nombre record de 424 missions en 2024. Sur la période 2020-2024, le nombre d'audits/contrôles menés par l'ensemble des corps de contrôles de l'ordre administratif est fluctuant. Parallèlement aux contrôles, le nombre d'enquête menées par l'ASCE-LC a augmenté de façon exponentielle, soit 84 en 2024. Quant au nombre de dossiers transmis aux juridictions, il a été multiplié par 4 entre 2023 et 2024.

Par ailleurs, le préjudice financier lié à la corruption et aux infractions assimilées est évalué à cent sept milliards neuf cent quatre-vingt-six millions sept cent douze mille deux cent quatre-vingt-quatorze (107 986 712 294) F CFA en 2023 et représente 1% du produit intérieur brut (PIB) en 2023. Les audits étant importants pour vérifier les manquements dans la gestion administrative et financière, il convient d'intensifier ces missions afin d'assainir la gestion des finances publiques.

Tableau 5 : Actions de détection et de répression de faits de corruption

	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'audits/contrôles réalisés par les corps de contrôle	301	390	414	386	424
Nombre d'enquêtes menées par l'ASCE-LC	34	14	35	21	83
Nombre de dossiers transmis aux juridictions	14	29	70	27	111
Montant (FCFA) du préjudice financier lié à la corruption et aux infractions assimilées	10 404 564 030	10 314 884 588	67 496 401 536	107 986 712 294	ND

Source : ASCE-LC, 2025

En 2024, les parquets près les Tribunaux de Grande Instance (TGI) ont enregistré 69 affaires nouvelles liées au détournement de deniers publics, contre 27 en 2023, soit une hausse de 155,6%. La tendance sur la période 2020-2024 est globalement haussière, passant de 20 affaires en 2020 à 69 en 2024.

S'agissant des affaires de corruption et d'infractions assimilées, 19 cas ont été enregistrés en 2024 contre 15 en 2020. Entre 2021 et 2023, leur nombre est respectivement de 24 et 23.

Concernant, le blanchissement de capitaux, la lutte semble avoir connu un renforcement majeur à partir de 2023. En effet, le nombre d'affaires enregistrées est passé de 107 en 2023 à 142 en 2024, soit une augmentation de 32,7%. Leur nombre est en baisse sur la période 2020-2022.

Tableau 6 : Affaires de blanchiment et de détournement entre 2020 et 2024

Indicateurs	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'affaires nouvelles enregistrées dans les parquets des TGI pour détournement de deniers publics	20	26	33	27	69

Nombre d'affaires nouvelles enregistrées dans les parquets des TGI pour corruptions et infractions assimilées	15	24	23	23	19
Nombre d'affaires nouvelles enregistrées dans les parquets des TGI pour Blanchiment de capitaux	49	31	13	107	142

Source : DGESS du ministère en charge de la justice

3. REACTIVITE DES INSTITUTIONS PUBLIQUES

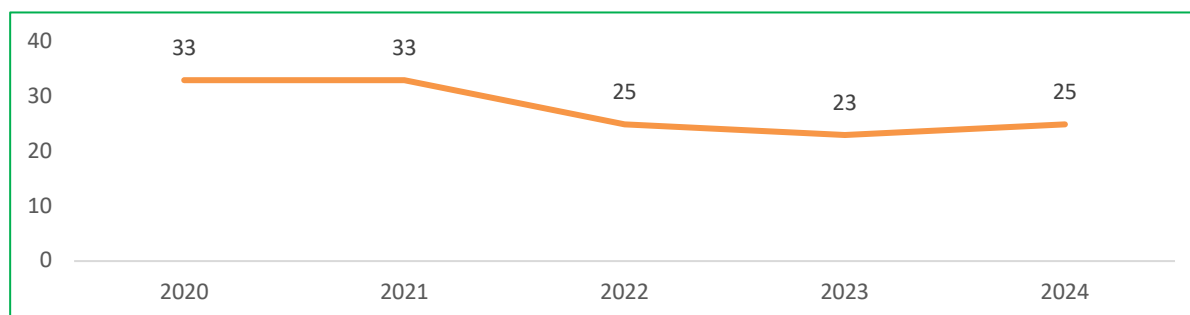
Cet indicateur évalue la capacité des citoyens à exercer une influence sur les actions gouvernementales et leur niveau de satisfaction vis-à-vis de la performance des institutions publiques. Il permet de mesurer dans quelle mesure les politiques et décisions publiques répondent aux attentes et aux besoins de la population, en reflétant à la fois la participation citoyenne et la perception de l'efficacité de l'action gouvernementale.

3.1. Nombre de décisions rendues

Tous les recours introduit auprès du conseil constitutionnel font systématiquement l'objet d'une décision dans la même année.

Ainsi, le volume annuel des décisions rendues par le Conseil constitutionnel varie en fonction du nombre de recours dont il est saisi. Dès lors, la disparité observée d'une année à l'autre s'explique essentiellement par la fluctuation du nombre de recours introduits. Plus les recours sont nombreux, plus le nombre de décisions rendues augmente, et inversement.

Graphique 7 : Evolution du nombre de décisions rendues par le conseil constitutionnel



Source : Conseil Constitutionnel

3.2. Délai de paiement de la dépense publique

Le délai règlementaire de paiement de la dépense publique est de 47 jours de l'engagement au paiement. Sur la période 2020 à 2022, ce délai de paiement a été respecté annuellement. Par contre il a été largement dépassé en 2023 (87 jours) et 2024 (61 jours). Cette contreperformance résulterait de la réorientation de la trésorerie vers les secteurs prioritaires notamment la sécurité et l'action humanitaire. Les dépenses liées à la sécurité et aux urgences sociales ont réduit la marge de manœuvre pour respecter les délais de paiement.

Dans le contexte actuel, les réformes internes entamées par le Gouvernement et soutenues par le Fonds monétaire international (FMI) ainsi que la sortie de la liste grise du Groupe d'action financière (GAFI) offrent une opportunité de consolider la gouvernance et de restaurer la réactivité du Burkina Faso en matière de paiement de la dépense publique.

Tableau 7 : Délai de paiement de la dépense publique

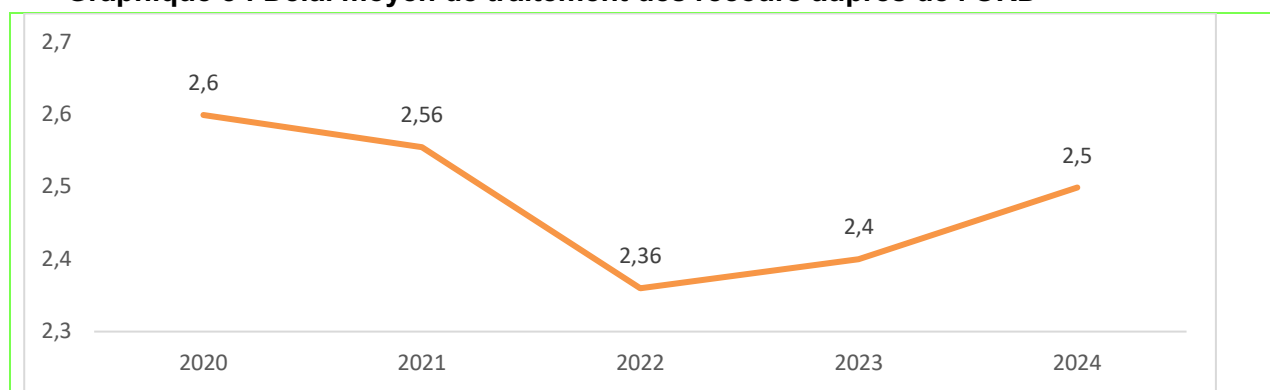
Libellés	Norme (en jour)	2020	2021	2022	2023	2024
Délai moyen de paiement au niveau central, Budget de l'Etat	47	40	34	33	87	61

Source : DGTCP

3.3. Délai moyen de traitement des recours auprès de l'ORD

En matière de contentieux dans la commande publique, l'Organe de règlement des différends (ORD) est tenu par un délai réglementaire de trois (03) jours ouvrables pour se prononcer. Toutes les plaintes enregistrées sur la période 2020-2024 sont traitées dans ce délai, avec une moyenne de deux (02) jours pour rendre une décision. Bien que ce niveau de réactivité soit constant et conforme, il s'approche progressivement de la limite critique, exposant l'organe à un risque de surcharge et à une possible dégradation de la qualité des décisions rendues.

Graphique 8 : Délai moyen de traitement des recours auprès de l'ORD



Source : Construction à partir des données de l'ARCOP

3.4. Activités de l'ordre judiciaire

3.4.1. Cour de Cassation

Le ratio des décisions rendues en cassation par rapport aux affaires nouvelles est de 94,8% en 2024, contre 105,5% en 2023 induisant un stock d'affaires qui sont pendantes devant la cour de cassation en 2024. Par ailleurs, le temps moyen de traitement des affaires à la Cour de Cassation ressort à 2 ans 2 mois 25 jours en 2024, contre 3 ans 1 mois 26 jours en 2023, soit une réduction de temps de traitement de 11 mois 1 jour.

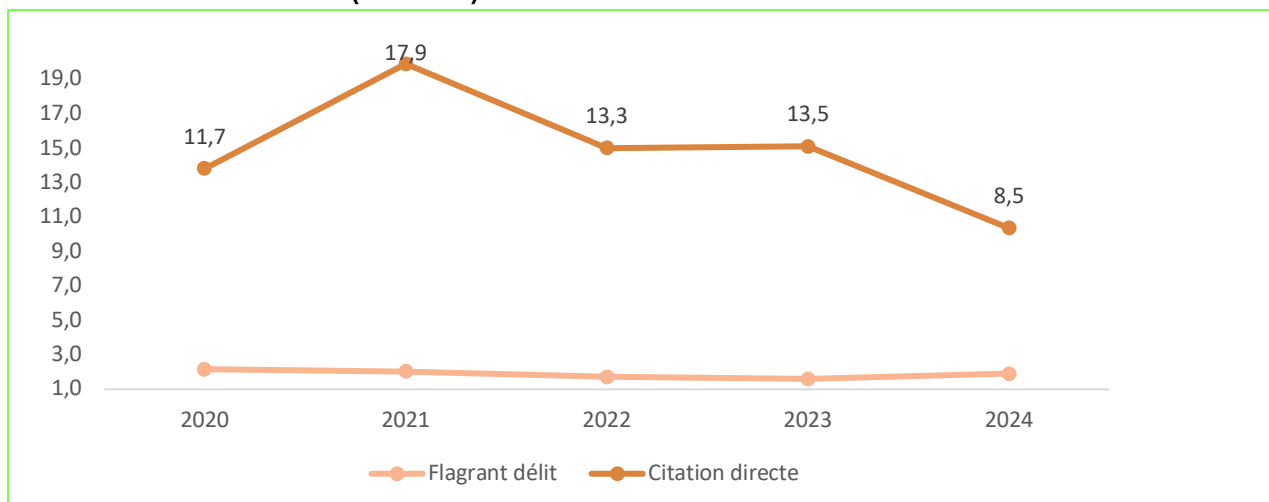
3.4.2. Tribunaux de Grande Instance

3.4.2.1. Chambres correctionnelles

Le ratio décisions rendues par affaires nouvelles dans les chambres correctionnelles des TGI est de 82,5% en 2024, contre 94,3% en 2023. Cet indicateur a atteint son pic en 2022 (96,4%) avant d'amorcer une tendance baissière jusqu'à 2024. Malgré les efforts des juges pour rendre les décisions, on observe au fil des années une augmentation du stock d'affaires pendantes dans les chambres correctionnelles des TGI. De 2020 à 2024, on enregistre une tendance générale à la baisse du temps moyen de traitement en matière de flagrant délit. Toutefois, le temps moyen s'est légèrement allongé en passant de 1 mois 18 jours en 2023 à 1 mois 27 jours en 2024, soit

une augmentation de 9 jours. S’agissant de la procédure de citation directe, la durée moyenne de traitement des affaires s’est nettement améliorée, passant de 13 mois 15 jours en 2023 à 8 mois 13 jours en 2024. Cependant, il faut noter qu’en 2021, ce temps moyen s’est établi à 17 mois 26 jours avant d’enregistrer une baisse continue à partir de 2022.

Graphique 9 : Évolution du temps moyen de traitement des flagrants délits et Citations directs (en mois)



Source : Construction à partir des données de la DGESS du ministère en charge de la justice

3.4.2.2. Chambres civiles et commerciales des TGI

De 2020 à 2024, le ratio des décisions rendues par rapport aux affaires nouvelles a évolué de manière irrégulière et affiche un niveau inférieur à 100%. En 2024, ce ratio s’établit à 83,0%, contre 89,7% en 2023. Ainsi sur l’ensemble de la période, on observe une augmentation du stock des affaires pendantes dans les chambres civiles et commerciales des TGI.

Le temps moyen de traitement des affaires en matière civile et commerciale est resté quasi stationnaire entre 2023 et 2024, passant de 1 mois 18 jours à 1 mois 17 jours.

3.4.2.3. Instruction

En 2024, le temps moyen mis pour clôturer une affaire à l’instruction est de 5 ans 2 mois 12 jours contre 6 ans 2 mois en 2020. Sur l’ensemble de la période, il est constaté une amélioration du traitement des dossiers en instruction.

En ce qui concerne, la durée moyenne des affaires en cours dans les cabinets d’instruction des TGI, elle est passé de 6 ans 9 mois en 2020 à 4 ans 11 mois en 2024 traduisant une tendance baissière. Du reste, cette durée est restée stationnaire à 4 ans 11 mois entre 2023 et 2024.

3.4.3. Tribunal de commerce

Le ratio décisions rendues par affaires nouvelles dans les tribunaux de commerce a évolué en dent de scie de 2020 à 2024 avec un pic enregistré en 2021 (88,2%). En 2024, ce ratio s’établit à 73,4% contre 83,2% 2023, soit une baisse 9,8 point de pourcentage. Par ailleurs, le délai moyen pour rendre une décision dans les tribunaux de commerce est passé de 8 mois 13 jours en 2023 à 7 mois 24 jours en 2024, représentant une réduction de 19 jours.

3.4.4. Tribunal de travail ²

La proportion de décisions rendues par rapport aux affaires nouvelles reçues en 2024 est de 44,5% contre 23,9% en 2023, soit une augmentation de 20,6 points de pourcentage. Cependant, sur la période de 2020-2024, d'importants stocks d'affaires non traitées restent pendents dans les tribunaux de travail.

Quant au temps moyen de traitement des affaires dans les tribunaux de travail, il s'élève à 1 an 19 jours en 2024, contre 1 an 1 mois en 2023, soit une réduction de 11 jours.

Ces constats interpellent sur la nécessité d'améliorer le traitement des dossiers dans le domaine du travail au regard de son importance pour la promotion du climat social.

3.5. Activité de l'ordre administrative ³

3.5.1. Conseil d'Etat

Le ratio des décisions rendues par rapport aux affaires nouvelles au Conseil d'État a connu une évolution irrégulière entre 2020 et 2024, avec un pic observé en 2023. Ce ratio est passé de 89,0% en 2023 à 54,4%, soit une dégradation de 34,6 points de pourcentage.

En ce qui concerne le temps moyen de traitement des affaires (référés inclus), il s'établit à 9 mois 27 jours en 2024 contre 10 mois 11 jours en 2023, traduisant un gain de 14 jours sur le temps moyen de traitement.

3.5.2. Cour Administrative d'Appel

Le ratio décisions rendues /affaires nouvelles en 2024 est de 81,1% pour l'ensemble des décisions de la Cour administrative d'appel contre 18,8% en 2023.

Créée en cours de d'année 2023, cette Cour a travaillé à plein temps en 2024 avec temps moyen de traitement des affaires qui s'établit à 9 mois 21 jours.

3.5.3. Tribunaux Administratifs

Le ratio des décisions rendues par rapport aux nouvelles affaires s'établit à 81,8% en 2024 contre 90,2% en 2023, induisant un accroissement du stock des affaires au sein des tribunaux administratifs.

En ce qui concerne le temps mis pour rendre une décision (hors référés), il s'est réduit de 16 jours en 2024 par rapport à 2023. En effet, de 2 ans 1 mois 16 jours en 2023, ce temps s'est établi à 2 ans 1 mois en 2024.

4. NON-DISCRIMINATION ET EGALITE

Ces indicateurs examinent de manière approfondie les pratiques de traitement différencié et les inégalités au sein de la société et des institutions publiques, en se fondant sur des critères tels que l'âge, le sexe, le handicap, la race, l'ethnie, l'origine, la religion, le statut économique ou tout autre facteur susceptible de générer des discriminations. Il prend en considération tant la

² Confère données en annexe 1

³ Confère données en annexe 1

discrimination directe, lorsqu'un individu ou un groupe est explicitement défavorisé, que la discrimination indirecte, lorsque des règles, pratiques ou politiques apparemment neutres produisent des effets inégalitaires. L'objectif est d'évaluer la capacité des institutions et des mécanismes juridiques à protéger et promouvoir les droits humains et les libertés fondamentales, à garantir un traitement équitable pour tous, et à favoriser l'inclusion et l'égalité effective dans l'accès aux ressources, aux services et aux opportunités socio-économiques et politiques.

4.1. Représentation des femmes au parlement

La proportion des femmes au parlement est restée stable en 2020 et 2021 avec 16 députées sur 127 soit un dixième. À partir de 2022 avec l'avènement de la transition, sur un total de 71 députés, cette proportion a relativement augmenté en passant de 12 femmes à 13 en 2024. Cette tendance haussière traduit une amélioration de la représentation féminine. Cependant, elle reste largement en dessous du quota genre espéré qui est de 30% de femmes dans les instances dirigeantes.

Tableau 8 : Indicateurs de la participation politique des femmes

Indicateurs	2020	2021	2022	2023	2024
Effectif des femmes	16	16	12	13	13
Effectif des hommes	111	111	59	58	58
Effectif de l'ensemble	127	127	71	71	71
Proportion (%) de femmes	12,6	12,6	16,2	18,3	18,3

Source : Direction des séances et des commissions de l'ALT, Rapport d'activités 2024 de l'ALT.

4.2. Représentativité des femmes dans la Fonction publique

La représentativité des femmes dans la Fonction publique constitue un indicateur clé de la gouvernance en matière d'équité. Elle peut être appréhendée à travers la proportion de femmes dans l'effectif global, parmi les cadres supérieurs et parmi les cadres moyens.

Sur la période 2020-2024, la proportion des femmes dans la Fonction publique se stabilise autour d'un tiers du personnel. S'agissant des cadres supérieurs, elle est en moyenne d'un quart de cette catégorie avec une tendance haussière continue. Parmi les cadres moyens, en moyenne deux sur cinq sont des femmes sur la période. Afin d'améliorer la représentativité des femmes, il est nécessaire de renforcer les mesures discriminatoires positives de maintien de la jeune fille dans le poste primaire et le supérieur notamment par la lutte contre les mariages précoces, la lutte contre les barrières à l'accès à l'éducation. En plus, il faut encourager l'accès des femmes aux postes décisionnelles.

Tableau 9 : Représentativité des femmes dans la Fonction publique

	2020	2021	2022	2023	2024
Proportion de femmes dans la Fonction publique (%)	33,6	33,4	33,32	33,1	32,8
Proportion de femmes cadres supérieurs dans la Fonction publique (%) (catégories A, 1ère, I, P et 6ème)	19,7	19,8	20,2	28,7	32,1
Proportion de femmes cadres moyens dans la Fonction publique (%) (catégorie B, 2ème et II)	40,4	40,7	41,4	39,7	37,3

Source : DGESS du ministère en charge de la fonction publique

4.3. Assurés sociaux

En 2024, l'effectif global des travailleurs immatriculés à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale

(CNSS) s'élève à 617 024, contre 586 639 en 2023, soit une variation de 5,2 %. Sur la période 2020-2024, cet effectif croît en moyenne annuelle moyenne de 6,3 %, traduisant une dynamique positive et soutenue de l'immatriculation des travailleurs et l'élargissement de la base contributive.

Tableau 10 : Évolution du nombre d'assurés sociaux à la CNSS

Années	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'assurés sociaux à la CNSS	483 194	516 230	545 145	586 639	617 024

Source : DGESS du ministère en charge de la fonction publique

4.4. Respect de la législation du travail

Le respect de la législation du travail est apprécié à travers le nombre moyen d'infractions à la législation travail par établissement contrôlé.

En 2024, les contrôles effectués par les inspections du travail et de la protection sociale ont révélé en moyenne 45 infractions par établissement contrôlé, traduisant un faible niveau de respect de la législation du travail au Burkina Faso. Comparativement à 2023, cet indicateur enregistre une baisse de 5 points, mais demeure à un niveau préoccupant. Le nombre encore élevé d'infractions pourrait s'expliquer par une méconnaissance ou une insuffisante application des textes législatifs et réglementaires en vigueur. Pour y remédier, il serait nécessaire de : renforcer les actions de sensibilisation et de vulgarisation des textes, intensifier les programmes d'éducation ouvrière, augmenter la fréquence des contrôles dans les entreprises, etc.

Tableau 11 : Nombre moyen d'infractions à la législation sociale par établissements contrôlés

Indicateurs	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre moyen d'infractions à la législation sociale par établissements contrôlés	58	54	51	50	45

Source : DGESS du ministère en charge de la fonction publique

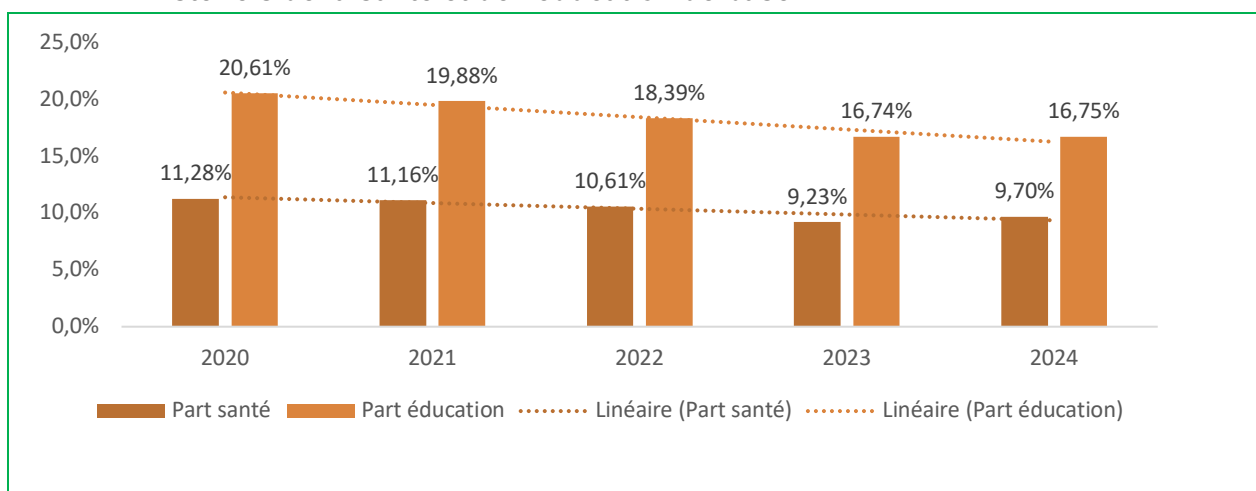
4.5. Dépenses publiques affectées aux secteurs ministériels de santé et de l'éducation

Les parts du budget de l'État allouées aux secteurs ministériels de la santé et de l'éducation de base entre 2020 et 2024 suivent une tendance baissière en général. En effet, la part du budget alloué à la santé passe de 11,3 % à 9,7 % et celle de l'éducation de 20,6 % à 16,8 %. Cette baisse globale pourrait s'expliquer par le contexte sécuritaire qui a induit une réorientation des ressources vers les efforts de sécurisation du territoire national et aussi par des difficultés d'exécution de certains projets dans les zones à fort défis sécuritaire. Du point de vue de la gouvernance sensible à la non-discrimination et à l'égalité, la baisse des allocations publiques dans ces secteurs peut accentuer les inégalités existantes étant donné que la santé et l'éducation sont des secteurs dont l'accès équitable conditionne la capacité de l'État à garantir les droits

fondamentaux pour tous.

Cependant, une légère amélioration des parts budgétaires est observée entre 2023 et 2024 (+0,47 point pour la santé et +0,01 point pour l'éducation. Cette légère remontée serait liée à la mise en œuvre effective des initiatives présidentielles dans les secteurs de l'éducation (IPEQ)⁴ et de la santé (IPS)⁵. Cette dynamique positive devrait être maintenue et renforcée afin de répondre aux défis structurels tels que l'accroissement démographique, les besoins éducatifs croissants, la pression sur les systèmes de santé ou encore les exigences en matière d'égalité des chances.

Graphique 10 : Evolution des parts du budget de l'Etat alloués aux secteurs ministériels de la santé et de l'éducation de base



Sources : Construction à partir des données de la DGB, données des lois de règlements 2020 à 2024

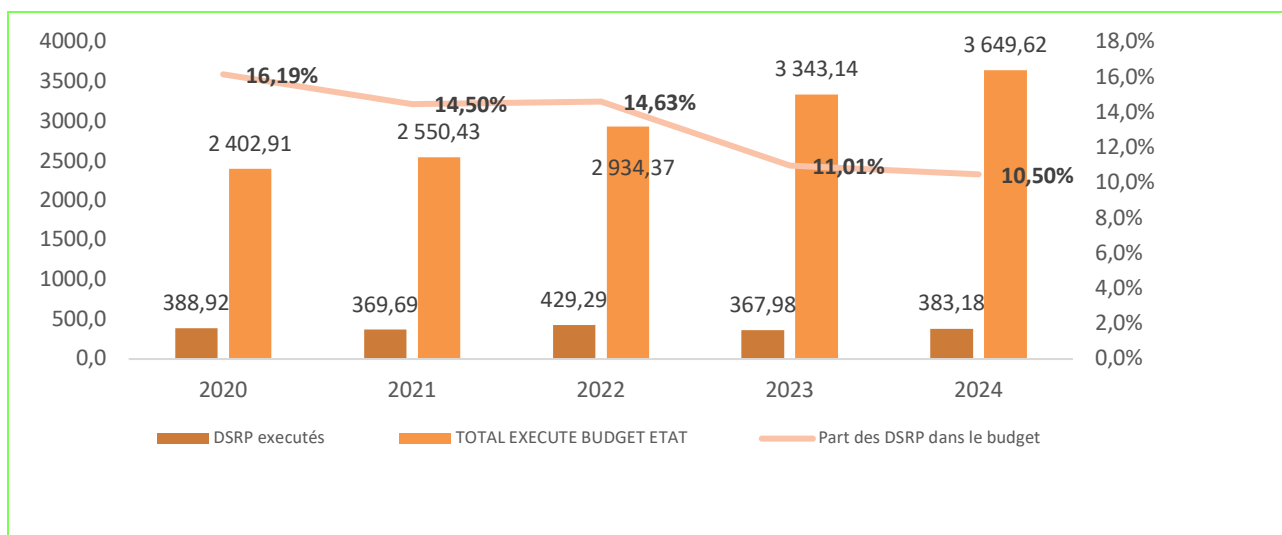
4.6. Part du budget affecté aux Dépenses sociales de réduction de la pauvreté

L'évolution de la part des Dépenses sociales de réduction de la pauvreté dans le budget de l'Etat (DSRP) montre une tendance baissière entre 2020 et 2024, passant de 16,19% en 2020 à 10,50% en 2024. Cette diminution progressive s'expliquerait par des contraintes budgétaires importantes liées à la situation sécuritaire qui a induit un repositionnement des priorités de l'action publique au détriment de ces types dépenses. Du point de vue de la non-discrimination et de l'égalité, cette baisse représente un risque potentiel d'aggravation des inégalités car les DSRP affectent plus directement aux groupes vulnérables : femmes, enfants, ménages pauvres, personnes handicapées ou populations rurales.

Graphique 11 : Evolution comparée des DSRP et du budget de l'Etat de 2020 à 2024

⁴ Initiative présidentielle pour une éducation de qualité

⁵ Initiative présidentielle pour la santé

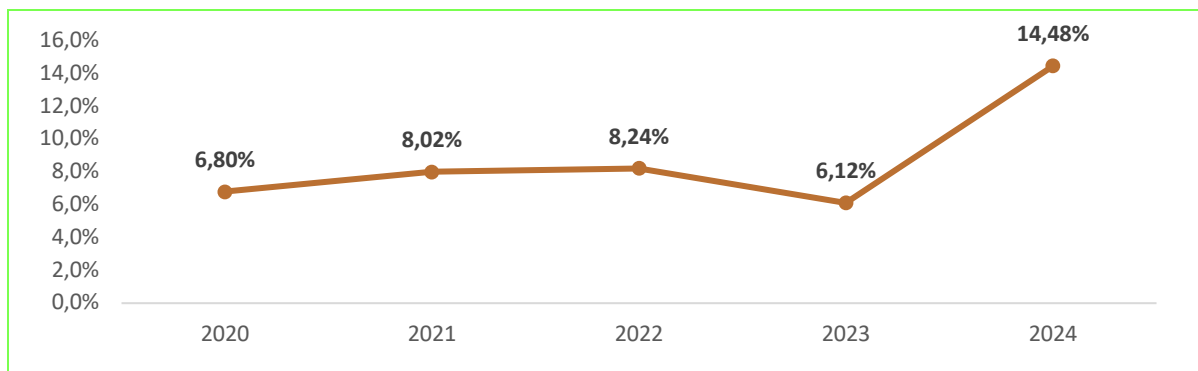


Sources : Construction à partir des données de la DGB, des données des lois de règlement de 2020 à 2024

4.7. Part du budget alloué aux dépenses sensibles au genre et aux droits de l'enfant

Sur la période 2020-2024, l'évolution de la part du budget sensible au genre et aux droits de l'enfant est irrégulière. La tendance générale reste cependant positive, passant d'environ 6,8 % en 2020 à un pic de 14,5 % en 2024, ce qui démontre une reconnaissance croissante de l'importance de ces enjeux et une traduction concrète de l'engagement politique en faveur de la non-discrimination. Cependant, un recul significatif a été observé en 2023 (-2,1 points) expliqué par la réorientation budgétaire en faveur d'autres secteurs prioritaires.

Graphique 12 : Evolution de la part du budget sensible au genre et aux droits de l'enfant de 2020 à 2024



Sources : Construction à partir des données de la DGB, des données des lois de règlement de 2020 à 2024

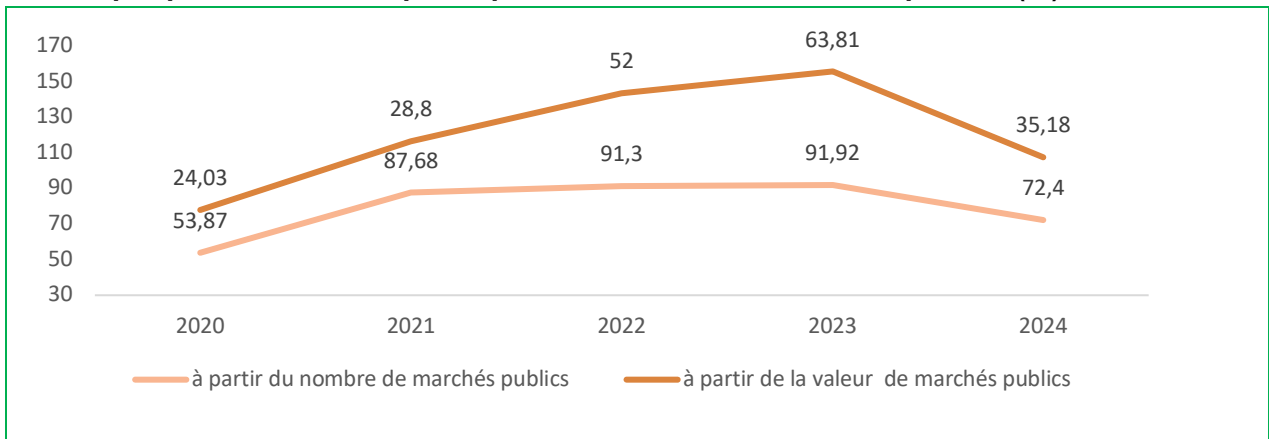
4.8. Participation des PME aux marchés publics (%)

En 2024, les Petites et moyennes entreprises (PME) ont bénéficié de 72,4 % des marchés publics attribués contre 91,9 % en 2023, soit une baisse de 20 points de pourcentage. Toutefois, cette part reste globalement en progression entre 2020 et 2023, synonyme d'une tendance favorable malgré le recul observé en 2024. En nombre, les Petites et Moyennes Entreprises et Petites et Moyennes Industries (PME /PMI) dominent les marchés publics au Burkina Faso. Cette situation pourrait résulter de l'application de la loi n°015-2017/AN du 27 avril 2017 portant loi d'orientation de promotion des petites et moyennes entreprises au Burkina Faso qui a fixé à 15% le quota minimum de marchés à réserver annuellement aux PME, la prédominance des PME/PMI sur

l'économie du pays et l'étroitesse de la taille des marchés publics.

Parallèlement, les PME ont exécuté un tiers de la valeur totale des marchés publics en 2024 contre deux tiers en 2023, soit une diminution de moitié sur les deux années consécutives. Malgré ce recul, leur part reste sur une dynamique haussière entre 2020 et 2023. Toutefois, cette répartition révèle une forte segmentation des marchés, les PME/PMI ayant un accès limité aux marchés publics de grande envergure nationale, ce qui illustre une inégalité d'accès en fonction du volume financier des marchés.

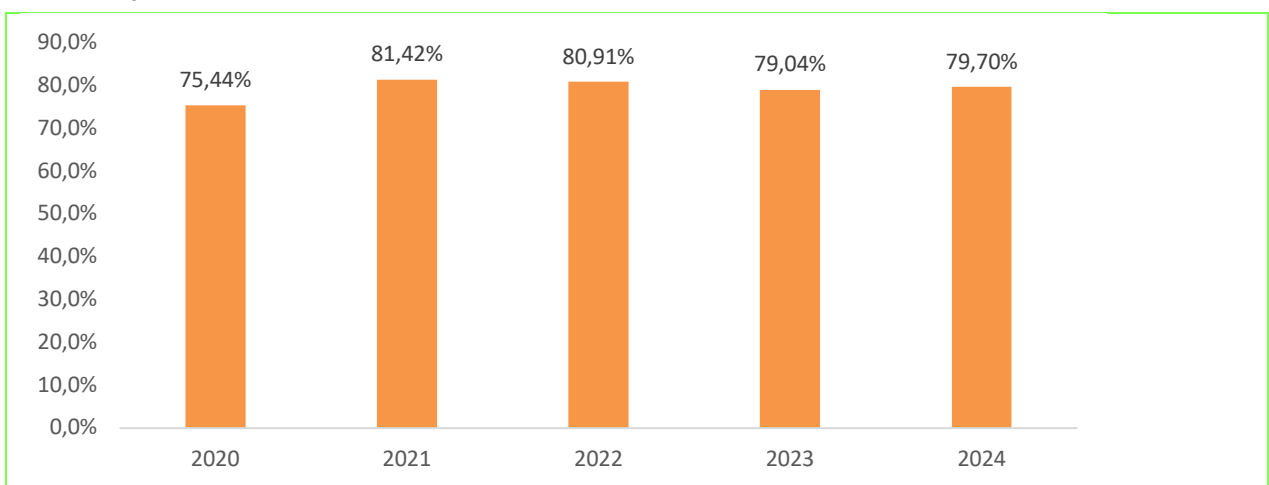
Graphique 13 : Taux de participation des PME aux marchés publics (%)



Sources : Construction à partir des données de l'ARCOP/DGCMEF/MICA

Le taux d'inclusion financière au Burkina Faso connaît une hausse entre 2020 et 2021, passant de 75,4 % à 81,4 %. Cette hausse rapide s'expliquerait par l'expansion des services financiers digitaux, la multiplication des points de services et les efforts de sensibilisation menés par les institutions financières et les programmes publics. À partir de 2021, le taux d'inclusion stagne à 80 %, indiquant un ralentissement dans l'élargissement de l'accès financier, possiblement lié au contexte sécuritaire et économique qui a affecté certaines zones du pays.

Graphique 14 : Evolution du taux d'inclusion financière au Burkina Faso entre 2020 et 2024



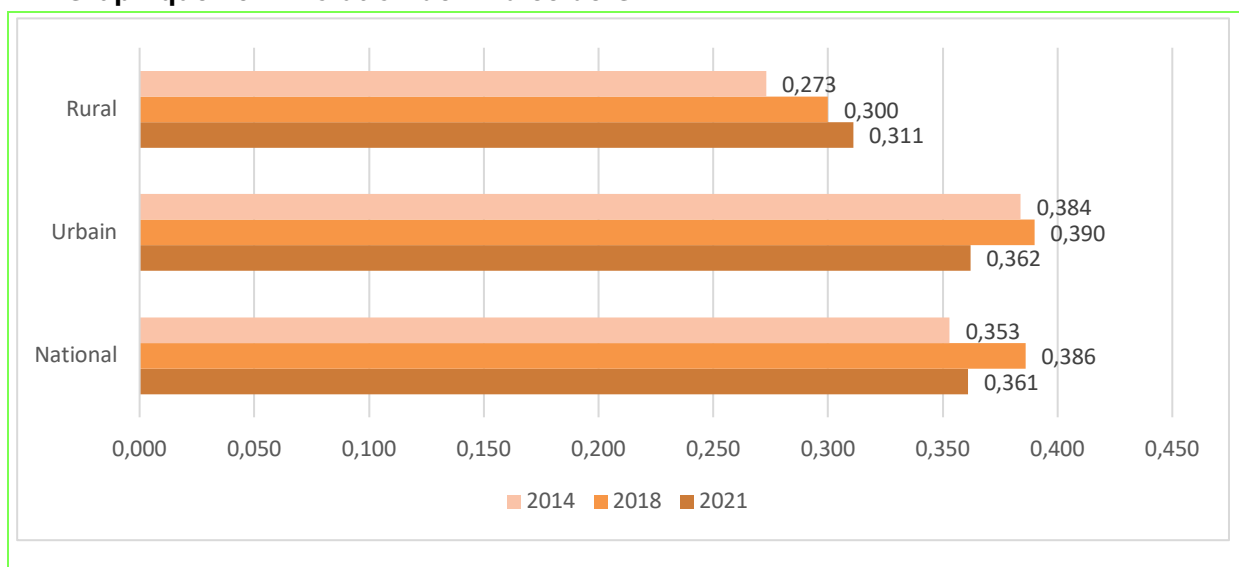
Source : Construction à partir des données du Secrétariat technique pour la promotion de l'inclusion financière

4.9. Évolution des inégalités de revenus au Burkina Faso entre 2018 et 2021

Le niveau de la pauvreté, passée de 40,1 % en 2014 à 41,4 % en 2018 puis à 43,2 % en 2021, soit une tendance à la hausse, s'est accompagnée d'une baisse des inégalités sur la période 2018 (0,386) et 2021 (0,361) sur le plan national. Cependant, en milieu rural les inégalités se sont creusées sur l'ensemble de la période entre 2014 (0,273) et 2021 (0,311).

Afin de réduire ces inégalités, il s'agira de poursuivre les efforts de sécurisation du territoire, la réinstallation des populations déplacées, leur dotation en facteurs de production et un meilleur ciblage des populations vulnérables pour la mise en œuvre des programmes sociaux.

Graphique 15 : Evolution de l'indice de Gini



Source : Construction à partir des données de l'EHCVM (2014 ; 2018 ; 2021)

5. TRANSPARENCE ET ACCES A L'INFORMATION

5.1. Paysage médiatique

En 2024, le paysage de la presse audiovisuelle est encore marqué par une prédominance du secteur privé (62,4% pour la radio et 12,9% pour la télévision). En effet, cette prédominance des médias privés dans le paysage médiatique est une preuve de l'existence de la liberté de presse au Burkina Faso.

Le paysage de la presse écrite comprend 40 médias en 2024 contre 43 en 2023 traduisant une baisse des déclarations des médias de la presse écrite auprès du Conseil supérieur de la communication (CSC). Les quotidiens et les mensuels représentent 37,5% du paysage de la presse écrite nationale en 2024. En effet, cette baisse de la presse écrite s'explique par la reconversion de certains organes de presse écrite en presse en ligne ces dernières années.

La presse en ligne a connu une forte croissance ces dernières années passant de 133 en 2020 à 188 en 2024, marquant ainsi une légère augmentation comparativement à l'année 2023. Mais ce secteur reste très dynamique et l'intérêt des burkinabè vers la presse en ligne est croissant. D'ailleurs, la loi organique n°041-2023/ALT du 21 novembre 2023 portant, attribution compositions, organisations et fonctionnement du CSC régit désormais les composantes de la presse en ligne à savoir les web radios et les web télévisions.

Tableau 12 : Évolution des indicateurs selon le type de médias

		2020	2021	2022	2023	2024
Presse audiovisuelle	Télévisions publiques	3	4	4	5	5
	Télévisions privées	17	28	28	27	27
	Radios publiques	11	45	45	45	45
	Radios privées	156	133	133	131	131
	Radios internationales	4	4	4	5	2
Presse écrite	Quotidiens	8	6	7	7	7
	Hebdomadaires	9	8	9	3	2
	Bimensuels	18	14	15	7	6
	Bimestriels	4	2	2	0	0
	Trimestriels	3	3	3	2	2
	Mensuels	28	25	27	8	8
	Journaux institutionnels et spécialisés	22	22	45	16	15
Presse en ligne		133	174	188	181	188
Ensemble		416	468	510	437	438

Source : Conseil Supérieur de la Communication (CSC)

5.2. Statut des médias audiovisuels

Le nombre total des médias audiovisuels en 2024 est de 210 dont un quart de médias communautaires, un quart de médias commerciaux et un cinquième de médias confessionnels. Ces médias prédominent l'environnement médiatique et constituent trois quarts de l'offre médiatique.

Tableau 13 : Répartition des médias audiovisuels selon leur statut

	2020	2021	2022	2023	2024
Confessionnel	39	45	45	45	45
Associatif ou communautaire	48	59	59	58	56
Commercial	39	57	57	55	55
International	4	4	4	5	02
Communal	21	31	31	30	30
Public	11	11	11	15	15
Institutionnel	5	7	7	5	05
Ensemble Presse audiovisuelle	167	214	214	213	208

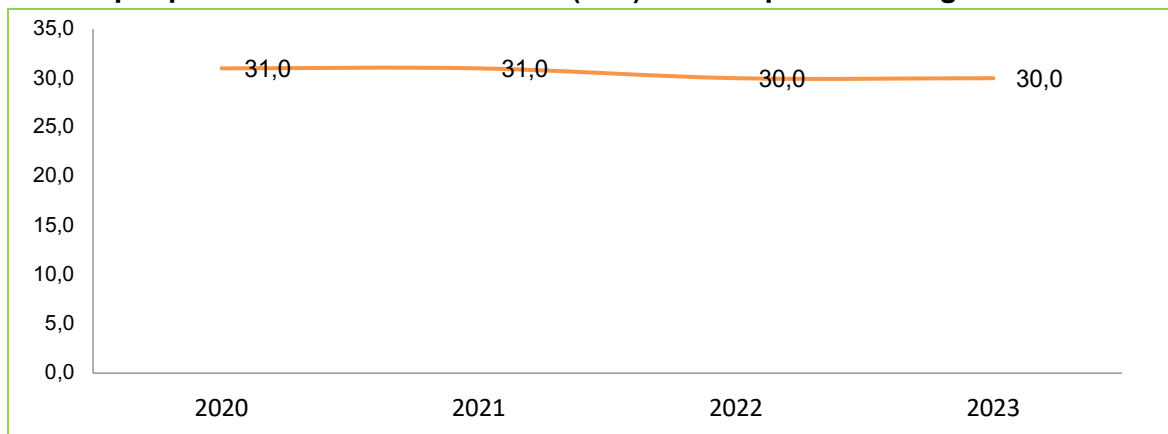
Source : Conseil Supérieur de la Communication (CSC)

5.3. Evolution de l'indice de transparence budgétaire

L'indice de transparence budgétaire du Burkina Faso est resté stable entre 2020 (31,0 %) et 2023

(30,0 %). Ce score est en deçà de la norme qui de 61%. Pour améliorer l'indice de transparence budgétaire, il est recommandé d'améliorer les délais de publication et l'accessibilité du "budget citoyen", des rapports d'exécution et des audits, et de renforcer les cadres de participation du public.

Graphique 16 : Evolution de l'indice (OBI) de transparence budgétaire de 2020 à 2023



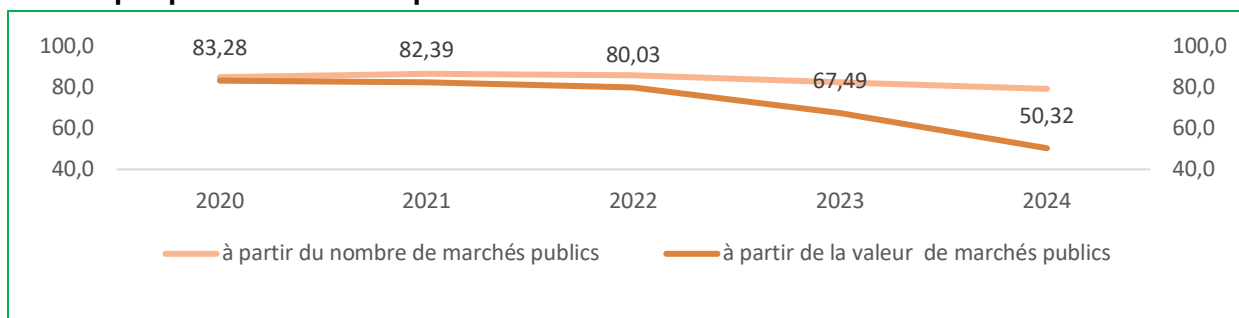
Sources : Construction à partir des données du Rapports d'évaluation IBP (DGB)

5.4. Taux des procédures concurrentielles

Le recours aux procédures concurrentielles dans le cadre de la commande publique permet de garantir une gestion efficace des ressources allouées aux autorités contractantes. Ainsi, 80 % des marchés publics en volume et 50% en valeur au titre de l'année 2024 ont été attribués à l'issue d'une mise en concurrence entre soumissionnaires, pour une norme de 85% au moins. Cette situation a été fortement impactée par la situation nationale qui a nécessité le recours à des procédures d'urgence en matière de commande publiques en vue de pourvoir au besoin des certains secteurs prioritaires. Il s'agit notamment, des décrets relatifs au Programme d'urgence pour le Sahel (PUS), au Projet d'urgence de développement territorial et de résilience (PUDTR) et aux projets spécifiques afin de booster les investissements dans les zones à fort défi sécuritaire, ainsi qu'à l'élargissement du champ d'application de l'arrêté sur les prestations spécifiques pendant la période sous revue.

Il s'avère important de poursuivre les efforts pour améliorer la transparence en matière de commandes publiques.

Graphique 17 : Taux des procédures concurrentielles



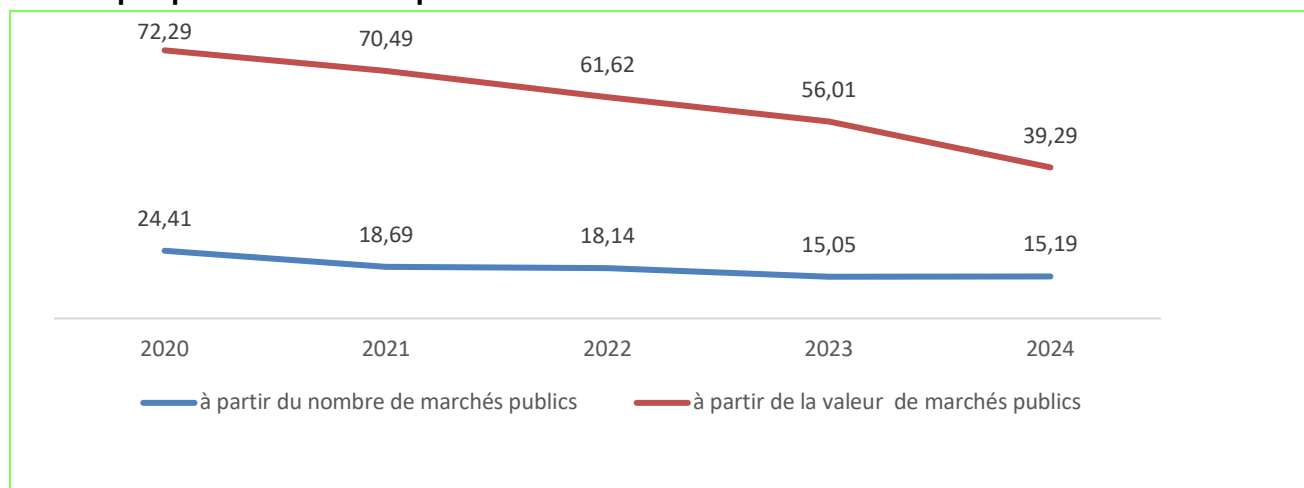
Sources : Construction à partir des données de l'ARCOP/DGCMEF

5.5. Taux des procédures ouvertes

En 2024, un cinquième des marchés publics ont été attribués à travers des procédures ouvertes. Ce faible niveau d'ouverture reste inchangé depuis 2020.

La part de la valeur totale des marchés publics attribués par voie de procédure ouverte est passée de 72,3 % en 2020 à 39,3 % en 2024, enregistrant ainsi une baisse de près de 40 points de pourcentage. Cette diminution progressive reflète un recul de la liberté d'accès aux marchés publics.

Graphique 18 : Taux des procédures ouvertes



Sources : Construction à partir des données de 'ARCOP/DGCMEF

6. CREDIBILITE DES INSTITUTIONS

6.1. Indicateurs de la surveillance multilatérale de l'UEMOA

En 2024, le ratio du solde budgétaire global, dons compris (base engagement) est ressorti à -5,5% contre -6,7% à fin 2023, en amélioration de 1,2 point de pourcentage. Sur la période 2020-2024, ce solde s'est dégradé de 0,3 point de pourcentage passant de -5,2% à -5,5%.

S'agissant du taux d'inflation en moyenne annuelle, il s'est établi à 4,2% en 2024 contre 0,7% en 2023, soit une hausse de 3,5% points de pourcentage. Quant au ratio de l'encours de la dette rapporté au PIB nominal, il enregistre une hausse, passant de 55,6% en 2023 contre 58,6% en 2024 (+3 points de pourcentage).

Concernant le ratio masse salariale sur recettes fiscales, il s'est situé à 41,3% en 2024 contre 43,8% en 2023, en baisse de 2,5 points de pourcentage. Sur la période 2020-2024, cet indicateur s'est inscrit en amélioration continue passant de 65,0% en 2020 au niveau observé en 2024.

S'agissant du taux de pression fiscale, il s'est légèrement amélioré de 1 point de pourcentage pour se situer à 18,8% en 2024.

Tableau 14 : Performance du Burkina Faso en matière de convergence (1er rang UEMOA et 2nd rang UEMOA)

Critères de convergence de l'UEMOA	Norme	2020	2021	2022	2023	2024
------------------------------------	-------	------	------	------	------	------

Critères de premier rang						
Ratio du solde budgétaire global, dons compris, rapporté au PIB nominal	≥ -3%	-5,2	-7,6	-10,8	-6,7	-5,5
Taux d'inflation annuel moyen (%)	≤ 3%	1,9	3,9	14,1	0,7	4,2
Ratio de l'encours total de la dette sur PIB nominal (en %)	≤ 70%	46,2	55,1	56,7	55,6	58,6
Critères de second rang						
Masse salariale sur recettes fiscales (en %)	≤ 35%	65	55,3	46	43,8	41,3
Taux de pression fiscale (en %)	≥ 20%	13,3	15,7	17,2	17,8	18,8

Source : CNPE

6.2. Taux de couverture des émissions de titres publics, notation souveraine et perception du risque par les marchés par S&P

Sur la période 2020 à 2024, les émissions de titres publics sont entièrement couvertes avec un taux moyen de couverture 176,98%. Cela traduit la confiance des investisseurs envers le pays. Cependant, il y a une baisse progressive du niveau de confiance. En effet, le taux de couverture est passé de 291 % à 103 % sur cette période. Il est également noté une baisse de la notation souveraine : de B (2020-2021) à CCC+ (2022-2024).

Toutefois, le Burkina Faso peut restaurer sa signature souveraine et améliorer sa gouvernance financière, à condition de maintenir la discipline budgétaire et de capitaliser sur ces avancées. En effet, la sortie du Burkina Faso de la liste grise du Groupe d'action financière (GAFI) en octobre 2025 est une étape historique qui redore son image financière et témoigne d'un engagement fort en matière de gouvernance et de transparence.

Tableau 15 : Taux de couverture des émissions de titres publics

Années	2020	2021	2022	2023	2024
Montant mis en adjudication (en milliard)	951,00	1 275,00	750,00	900,00	1 066,39
Montant proposé (en milliards)	2 769,50	3 102,54	988,35	1 033,47	1 106,32
Montant retenu (en milliards)	1 072,97	1 389,09	773,48	893,93	1 036,08
Taux couverture	291,22	243,34	131,78	114,83	103,74

Source : DGTCP

Tableau 16 : Notation souveraine et perception du risque par les marchés par S&P

Année	2020	2021	2022	2023	2024
Notation	B	B	CCC+	CCC+	CCC+

Source : DGTCP

6.3. Contribution au Fonds de soutien patriotique (FSP)

En 2024, les contributions au compte du FSP se sont élevées à 175,69 milliards de FCFA contre 99,04 milliards en 2023, soit une hausse de 77,4%. Cette progression témoigne d'une forte adhésion des citoyens aux efforts du gouvernement en matière de sécurisation du territoire national.

Tableau 17 : Contribution au Fonds de soutien patriotique (FSP)

Années	2023	2024
Taxes	69,54	146,51

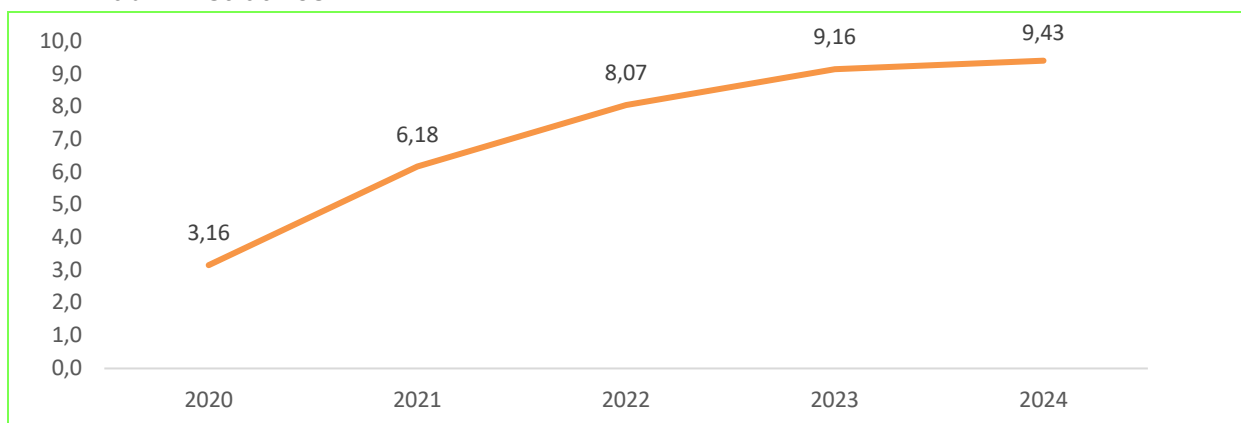
Autres contributions	7,68	16,82
Fonds minier	21,82	12,35
FSP	99,04	175,69

Source : DGTCP

6.4. Taux contestation des décisions de l'ORD devant les juridictions administratives

Les décisions rendues par l'ORD peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif en cas de contestation par l'une des parties concernées. En 2024, un dixième des décisions ont fait l'objet de recours auprès du tribunal administratif. Globalement, le niveau de contestation demeure faible (inférieur à 10 %), mais connaît une progression continue depuis 2020. Cela traduirait une volonté des usagers à ne pas limiter aux décisions rendues par l'ORD.

Graphique 19 : Taux contestation des décisions de l'ORD devant les juridictions administratives

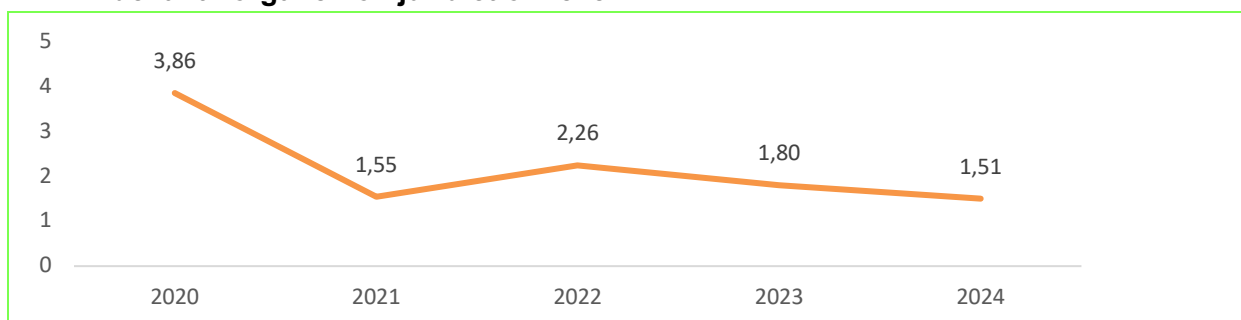


Sources : Construction à partir des données de l'ARCOP

6.5. Pourcentage des marchés approuvés ayant fait l'objet d'un recours devant l'organe non juridictionnelle

En moyenne par an, l'ORD rend environ un millier de décisions consécutives à des plaintes relatives aux phases de planification et de passation des marchés publics. Bien que ce nombre soit important en valeur absolue, il ne représente qu'environ 2 % du volume total de marchés approuvés annuellement. Ce faible taux relatif reflète un niveau globalement élevé de confiance envers les acteurs de la commande publique ainsi qu'une acceptation majoritaire des résultats du processus.

Graphique 20 : Pourcentage des marchés approuvés ayant fait l'objet d'un recours devant l'organe non juridictionnelle



Sources : Construction à partir des données de l'ARCOP

6.6. Plaintes/dénonciations liés à la gouvernance auprès des organismes publics

Le nombre de plaintes et dénonciations liées à la gouvernance suit une tendance haussière sur la période 2020-2024, ce qui traduit une volonté progressive des citoyens à saisir les institutions concernant les cas de manquement dans l'administration publique.

Tableau 18 : Nombre de plaintes, dénonciations et recours dans l'administration publique

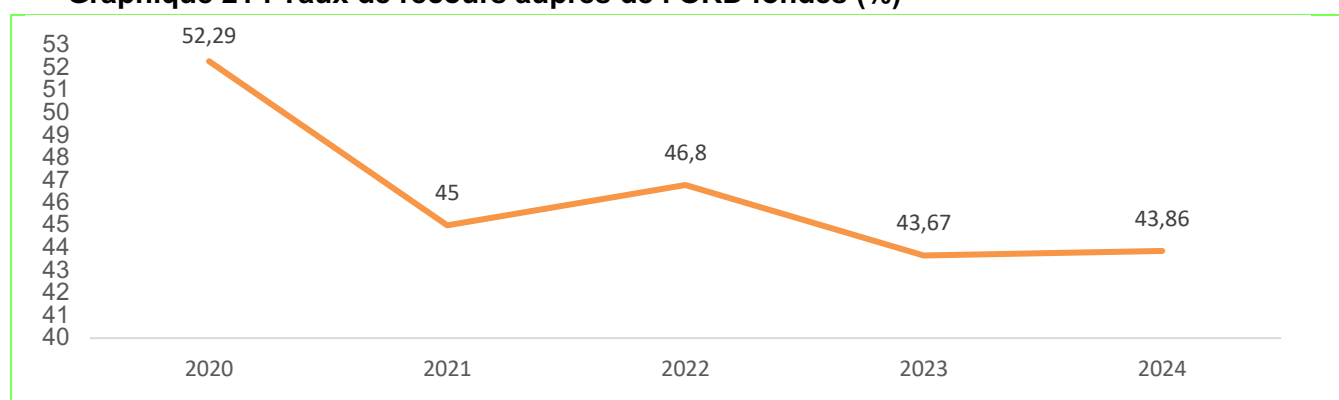
Désignation	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de plaintes et dénonciations relatives à la corruption et infractions assimilées	51	76	303	261	326
Nombre de recours relatives aux commandes publiques	1063	983	1171	1064	988
Ensemble	1114	1059	1474	1325	1314

Source : Construction à partir des données de l'ASCE-LC/ARCOP

6.7. Taux de recours auprès de l'ORD fondés (%)

Dans le cadre de la passation des marchés publics, la possibilité offerte aux soumissionnaires estimant avoir été lésés de saisir l'Organe de Règlement des Différends (ORD) constitue un mécanisme de transparence et de redevabilité. Ainsi, lorsqu'une plainte est jugée fondée, cela révèle des insuffisances dans le processus, imputables à l'administration. Depuis 2020, environ la moitié des recours examinés sont considérés comme fondés, ce qui met en évidence la nécessité de renforcer les capacités des acteurs impliqués dans la chaîne de passation ainsi que les mécanismes de contrôle et de régulation.

Graphique 21 : Taux de recours auprès de l'ORD fondés (%)



Sources : Construction à partir des données de l'ARCOP

6.8. Indice de gouvernance de MO Ibrahim

En 2023, le Burkina Faso a obtenu un score de gouvernance globale de 51,0 sur 100, avec 1,6 points de moins qu'en 2022. En termes de classement, le pays est passé du 19^{ème} en 2021 au 24^{ème} rang en 2023. Le score de gouvernance globale du Burkina Faso est toujours resté supérieur à la moyenne africaine (50 sur 100). Par ailleurs, les efforts constamment déployés en

matière de gouvernance contribueront à améliorer le score du Burkina Faso.

Tableau 19 : Résultats de l'IIAG du Burkina Faso de 2020 à 2023

Années	2020	2021	2022	2023	2024
Score de la gouvernance globale	55,8	54,4	52,6	51,0	Nd
Rang africain	17	19	24	24	Nd

Source : Rapport Mo Ibrahim (<https://iiag.online/>), 2024

7. ACCES ET QUALITE DE LA JUSTICE

7.1. Tribunaux de grande instance (TGI) et le Rayon moyen d'accès à un TGI

Entre 2020 et 2021, le nombre de juridiction de premier degré a connu une légère progression. En effet, le nombre de tribunaux de grande instance (TGI) est passé de 25 en 2020 à 27 en 2021, grâce à l'ouverture des TGI de Pô et de Ouaga II. Ce nombre est demeuré stable jusqu'en 2024. La création des deux TGI en 2021 a contribué à l'amélioration de l'accessibilité à un TGI. Si en 2020, les justiciables parcouraient en moyenne 59,1 km, en 2021 cette distance s'est réduite à 56,9km.

Tableau 20 : Tribunaux de grande instance (TGI) et le Rayon moyen d'accès à un TGI

Indicateurs	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de tribunaux de grande instance (TGI)	25	27	27	27	27
Rayon moyen d'accès à un TGI (en Km)	59,1	56,9	56,9	56,9	56,9

Source : DGESS du ministère en charge de la justice

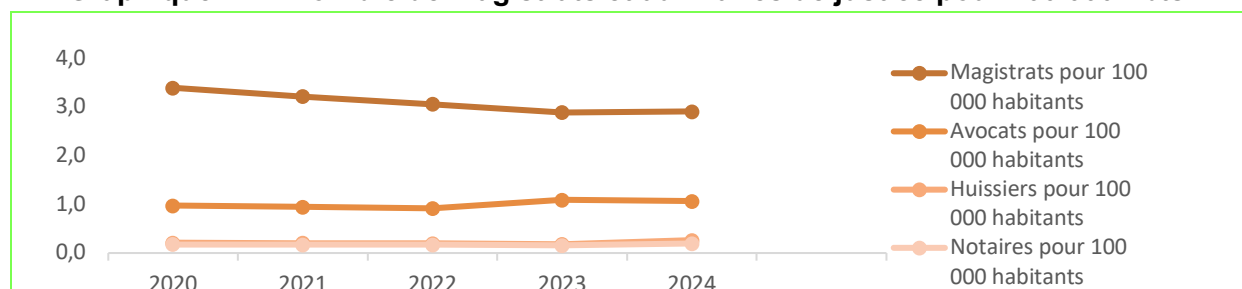
7.2. Ressources humaines du système judiciaire

Le nombre de magistrats pour 100 000 habitants a diminué, passant de 3,4 en 2020 à 2,9 en 2024. Ce niveau reste en dessous de la norme internationale recommandée par les Nations unies, estimée à environ 10 magistrats pour 100 000 habitants.

De 2019 à 2024, le nombre d'avocat pour 100 000 habitants est demeuré quasiment stable, avec une moyenne d'environ un avocat pour 100 000 habitants ce qui traduit un faible taux d'encadrement juridique.

Quant au nombre d'huissiers et de notaires, il est resté presque identique sur toute la période, se situant autour à moins d'un huissier ou notaire pour 100 000 habitants entre 2019 et 2024. Ce chiffre révèle une disponibilité très limitée de ces professions juridiques essentielles au bon fonctionnement du système judiciaire.

Graphique 22 : Nombre de magistrats et auxiliaires de justice pour 100.000 hbts



Source : Construction à partir des données de la DGESS du ministère en charge de la justice

7.3. Ratio greffier par magistrat et ratio détenu par GSP

De 2020 à 2024, le ratio greffier/ magistrat a connu une tendance haussière passant de 1,0 en 2020 à 1,6 en 2024. Malgré cette progression, le niveau de l'indicateur demeure nettement en dessous de la norme internationale qui est de trois greffiers pour un magistrat.

Sur les deux dernières années, le nombre moyen de détenus par Garde de Sécurité Pénitentiaire (GSP) dans les établissements pénitentiaires (EP) est passé de 4,5 en 2023 à 3,9 en 2024.

Tableau 21 : Ratio greffier par magistrat et ratio détenu par GSP

Indicateurs	2020	2021	2022	2023	2024
RATIO Greffier par Magistrat	1,0	1,2	1,3	1,5	1,6
Ratio détenu par GSP	4,2	4,9	4,9	4,5	3,9

Source : DGESS du ministère en charge de la justice

En 2024, les parquets près les TGI ont enregistré 13 293 affaires nouvelles dont 6,1 % concernent des crimes et délits contre la chose publique et 0,5% portent sur des infractions liées aux armes et aux munitions. Comparativement à 2023 (11 680), le nombre d'affaires nouvelles est en hausse de 13,8%. Sur la période de 2020 à 2024, son rythme annuel moyen d'accroissement est estimé à 9,3%.

Le nombre d'affaires en cours d'instruction dans les TGI est en régression de 6,9% par rapport à 2023, passant de 4 780 à 4 451 affaires en 2024. Le nombre d'affaires en cours d'instruction est en baisse annuelle moyenne de 10% sur la période de 2020 à 2024. Cette situation révèle une amélioration de la diligence dans le traitement.

Tableau 22 : Evolution du nombre d'affaires en cours et d'affaires nouvelles entre 2020 et 2024

	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'affaires nouvelles enregistrées dans les parquets des TGI	8510	10549	10765	11680	13293
Nombre d'affaires nouvelles enregistrées dans les parquets des TGI pour crimes et délits contre la chose publique	517	542	624	646	814
Nombre d'affaires en cours dans les cabinets d'instruction	7588	6354	4293	4780	4451
Nombre d'affaires nouvelles enregistrées dans les parquets des TGI pour infractions en matière d'armes et de munition	49	73	59	57	67

Source : DGESS du ministère en charge de la justice

7.4. Population carcérale

En 2024, le ratio personnes détenues pour 100000 habitants est de 38 contre 39 en 2023 soit une baisse d'un. Après une hausse entre 2020 et 2022, le ratio est en baisse continue. Cependant, les EP du pays sont en situation de surpopulation carcérale. En effet, en 2024, le taux d'occupation des EP a atteint 178,7%, contre 168,7% en 2023. Sur la période 2020-2024, la tendance est à la hausse avec un taux d'occupation carcérale de 141,6% en 2020 à 178,7% en 2024. Cet état nécessite la diligence des tribunaux de justice à statuer sur les cas des détenus en attente de jugement qui représentent un tiers des personnes incarcérées, l'amélioration des conditions de détentions, l'option des peines alternatives à l'incarcération, la poursuite de l'opération casiers vides.

Tableau 23 : Population carcérale

Indicateurs	2020	2021	2022	2023	2024
Détenus en attente de jugement (%)	36,1	32	29,9	29	29
Population détenue pour 100 000 habitants	35,6	39,0	39,8	39,2	37,6
Taux (%) d'occupation carcéral	141,6	160,1	168,3	168,7	178,7
Taux de satisfaction global de la population vis-à-vis de la justice (Rapport ECI PS-JDH)	ND	ND	ND	63	ND

Source : DGESS du ministère en charge de la justice

8. SURETE ET SECURITE

Ces indicateurs évaluent le niveau général de sécurité et de sûreté au sein de la société en mesurant l'ampleur de la criminalité, de la victimisation et des différentes formes de violence. Il prend également en compte la perception de la sécurité par les citoyens, l'ampleur de la traite des êtres humains, ainsi que l'incidence des victimes directes des opérations armées ou d'autres formes de conflit. L'analyse porte en outre sur la qualité, la transparence et la responsabilité des forces de l'ordre et du système de justice pénale, afin d'apprécier leur capacité à prévenir la criminalité, à protéger les personnes et les biens, et à garantir le respect des droits fondamentaux dans l'exercice de leurs fonctions.

8.1. Cas d'infractions d'usage illicite de drogues constatés par la Police et la Gendarmerie nationales et taux de crimes et délits contre les personnes

- Baisse des cas d'usage illicite de drogue de 2023 à 2024

Entre 2020 et 2021, le nombre de cas de consommation illicites de drogues constatées par la Police nationale et la Gendarmerie nationale a légèrement baissé de 38 à 35. Cependant, de 2021 et 2023 le nombre de cas a augmenté de façon continue pour atteindre 156.

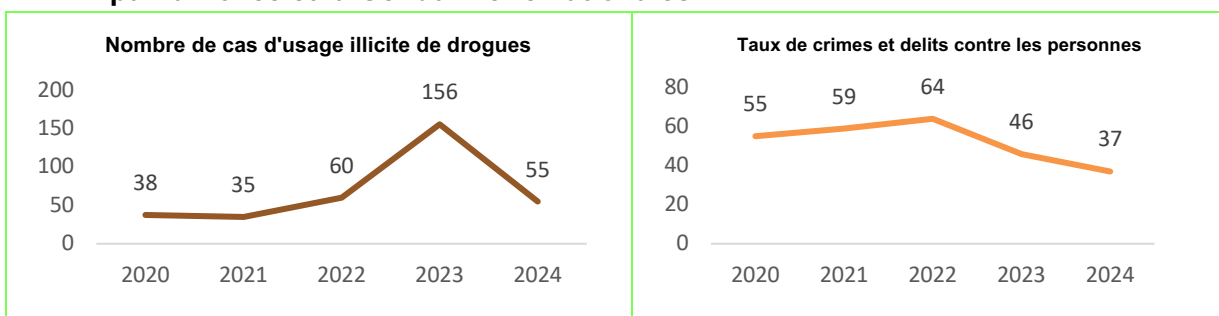
Néanmoins, les cas d'usage illicite de drogue ont chuté fortement passant de 156 à 55 soit une baisse de 64,74% entre 2023 à 2024.

- Baisse continue du taux des crimes et délits contre les personnes de 2022 à 2024.

Cet indicateur prend en compte les infractions comme les coups et blessures volontaires et involontaires, les homicides volontaires et involontaires, les injures, les menaces, etc.

Le taux de crimes et délits contre les personnes pour 100 000 habitants a augmenté entre 2020 à 2022 en passant de 55 à 64. Il est en baisse continue depuis 2022.

Graphique 23 : Evolution des cas d'infractions d'usage illicite de drogues constatés par la Police et la Gendarmerie nationales



Source : Construction à partir des données de la DGESS du ministère en charge de la sécurité

8.2. Cas de meurtres/assassinats et cas de viols entre 2020 à 2024

- Baisse des cas de meurtre/assassinats entre 2023 et 2024

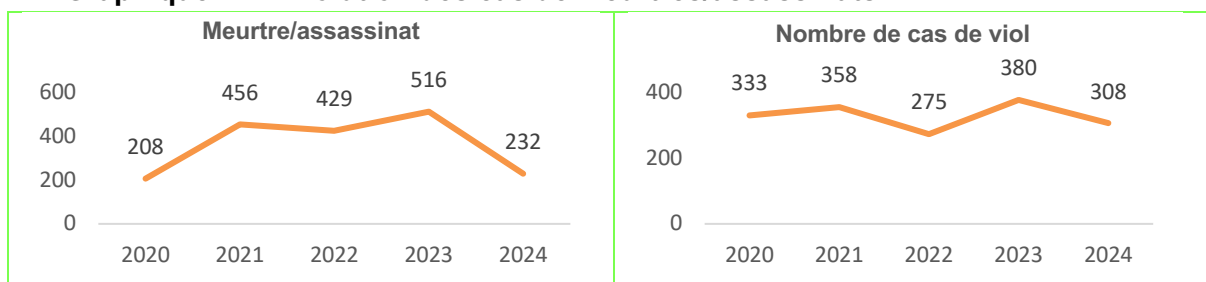
Cet indicateur mesure les cas d'infraction d'homicide volontaire (meurtres et assassinats) constatés par la police nationale et la gendarmerie nationale.

Le nombre de meurtres/assassinats a augmenté de 2020 à 2023 passant de 208 à 516, soit un doublement sur la période. Toutefois, il a baissé de moitié en 2024 relativement à 2023.

- Baisse des cas de viols entre 2023 et 2024

De 2020 à 2024, le nombre de viols évolue de façon erratique. Le nombre le plus faible a été enregistré en 2022 (275) tandis que le plus élevé est enregistré en 2023 (380).

Graphique 24 : Evolution des cas de meurtres/assassinats



Source : Construction à partir des données de la DGESS du ministère en charge de la sécurité

8.3. Taux de crimes et délits en matière informatique et au moyen des technologies de l'information et de la communication

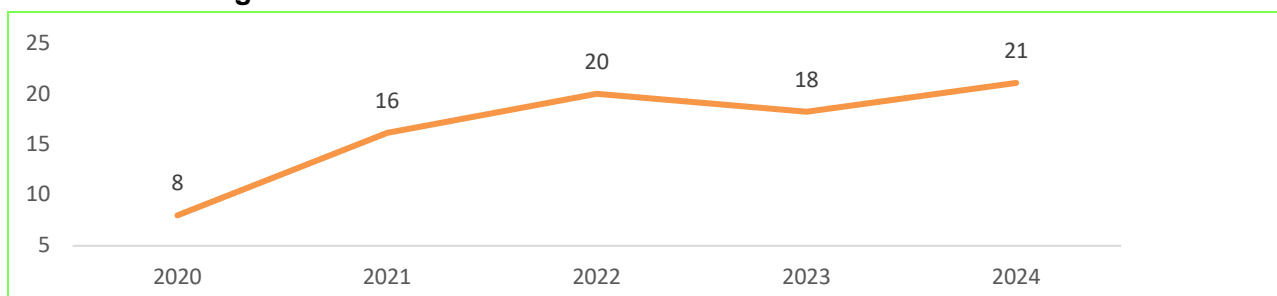
- Hausse des cas de cybercriminalités de 2023 à 2024

Cet indicateur prend en compte l'ensemble des infractions de cybercriminalité déclarées par les particuliers aux services de la police nationale et de la gendarmerie nationale ainsi qu'à la Brigade Centrale de Lutte contre la Cybercriminalité (BCLCC).

Le taux de cybercriminalité pour 100 000 habitants a triplé sur la période 2023 à 2024 passant de 8 à 21.

Le Renforcement des actions de sensibilisation sur l'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC) contribuerait à limiter les infractions de cybercriminalité au Burkina Faso.

Graphique 25 : Taux de crimes et délits en matière informatique et au moyen des technologies de l'information et de la communication



Source : Construction à partir des données de la DGESS du ministère en charge de la sécurité

8.4. Taux de maillage du territoire en service opérationnel de sécurité (Police Gendarmerie)

- Taux de maillage du territoire national

Cet indicateur mesure la présence d'au moins un service de police ou de gendarmerie dans chaque commune du Burkina Faso.

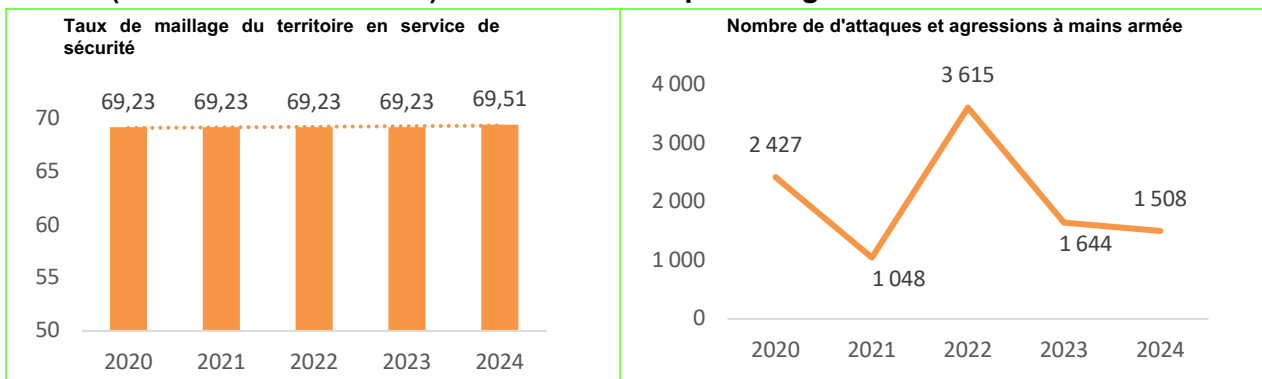
Le taux de maillage en service opérationnel de sécurité est resté constant sur la période 2020-2023. En 2024, il s'est amélioré pour se situer à 69,5%. Cela serait lié d'une part, à la réorganisation des services de Police et de Gendarmerie⁶ et d'autre part, au remplacement de certains services de sécurité ordinaire par des unités combattantes dans certaines localités à fort défis sécuritaire.

- Baisse des attaques et agressions à main armée de 2023 à 2024.

Il s'agit ici des attaques à main armée sur les axes routiers et pistes rurales ainsi que les agressions à main armée dans les agglomérations constatées par la police nationale et la gendarmerie nationale.

De 2020 à 2021, les attaques et agressions à mains armées ont connu une baisse considérable. De 2021 à 2022 le nombre d'attaques et agressions à main armées a été multiplié par trois. A partir de 2022, les attaques et agressions à main armée ont baissé de moitié.

Graphique 26 : Taux de maillage du territoire en service opérationnel de sécurité (Police et Gendarmerie) et nombre d'attaques et agressions à mains armée



Source : Construction à partir des données de la DGESS du ministère en charge de la sécurité

8.5. Nombre de réseaux de délinquants démantelés et nombre de sorties de rétablissements d'ordre

- Hausse importante du nombre de réseaux de délinquants démantelés

De 2020 à 2022, le nombre de réseaux de délinquants démantelés par les services de police et de gendarmerie a connu une hausse continue sur la période.

De 2023 à 2024 le nombre de réseaux de délinquants démantelés a connu une hausse importante, soit 240,38% de hausse qui représente la hausse la plus importante de la période.

Ces acquis résulteraient du renforcement des capacités à travers les acquisitions de moyens de surveillance, de matériels spécifiques, de formation, l'accroissement des effectifs du personnel

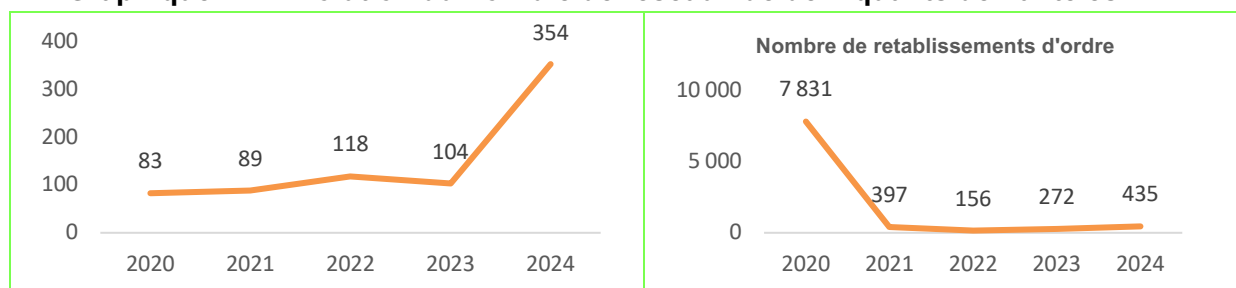
⁶ CF décret n... portant détermination des zones de compétence territoriale de la Police nationale et de la Gendarmerie nationale

de sécurité et la collaboration de la population.

- Forte baisse des rétablissements d'ordre de 2020 à 2021

De 2020 à 2021, le nombre de rétablissements d'ordre a fortement baissé passant de 7831 à 397. De 2021 à 2022, le nombre a baissé avant de repartir à la hausse jusqu'en 2024.

Graphique 27 : Evolution du nombre de réseaux de délinquants démantelés



Source : Construction à partir des données de la DGESS du ministère en charge de la sécurité

9. CONDITIONS DE VIE ET PAUVRETE

Les conditions de vie se réfèrent à l'ensemble des caractéristiques matérielles et immatérielles qui déterminent le bien-être des individus et des ménages. La pauvreté, quant à elle, est une manifestation multidimensionnelle de l'exclusion sociale et économique.

9.1. Mortalité des enfants de moins de 5ans et mortalité maternelle

La mortalité des enfants de moins de cinq ans et la mortalité maternelle demeurent des indicateurs fondamentaux de la santé publique et du développement humain. Elles traduisent non seulement l'efficacité du système de santé, mais aussi le niveau d'équité, d'accès aux soins et de bien-être des populations.

Le taux de mortalité infanto juvénile est en baisse continue depuis 2006, passant de près de 142 pour 1000 à 48 pour 1000. Le taux de mortalité infantile suit la même tendance baissière pour la même période, passant de près de 92 pour 1000 à 30 pour 1000. Quant au rapport de mortalité maternelle, on observe une hausse en 2010 avant l'amorce de la baisse continue jusqu'en 2021. Ces indicateurs sont les fruits des efforts de l'État en matière de santé en général, et en matière d'accès et de qualité de soins en particulier.

Tableau 24 : Indicateurs sur la mortalité des enfants de moins de 5ans et mortalité maternelle

Indicateurs	2006	2010	2015	2019	2021
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (infanto juvénile) (pour 1 000)	141,9	129	82	87,3	48
Taux de mortalité infantile (pour 1 000)	91,7	65	43	55,9	30
Rapport de mortalité maternelle (RMM) (pour 100 000 naissances vivantes)	307	341	330	222,9	198

Source : EDS (2010, 2021), RGPH (2006, 2019), EMDS 2015

9.2. Mortalité des enfants de moins de 5 ans

Le taux de mortalité infanto-juvénile est de 48,0‰ en 2021 et est en baisse de 81 points par rapport au niveau enregistré en 2010. Il demeure toujours élevé par rapport à la cible de l'Objectifs

de développement durable (ODD 3.2) qui est de ramener le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans à au plus 25‰ naissances vivantes d'ici 2030.

Quant au taux de mortalité infantile, il est de 30,0‰ en 2021, soit une baisse de 35 points par rapport à 2010.

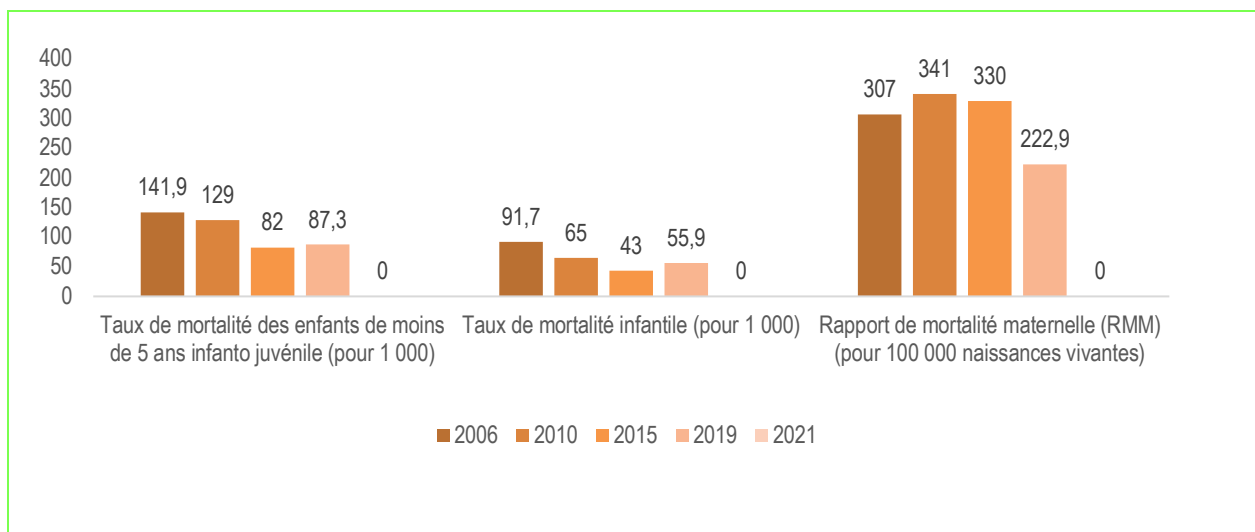
9.3. Mortalité maternelle

La mortalité des mères au Burkina Faso a fortement baissé bien que son niveau demeure encore élevé. En 2021, on enregistre 198 décès maternels contre 341 pour 100 000 naissances vivantes en 2010. Cet indicateur a fortement baissé, ce qui traduit une amélioration de la santé maternelle.

Cette baisse pourrait s'expliquer principalement par les recours de plus en plus fréquents des femmes enceintes aux consultations prénatales (CPN), les suivis des accouchements et les audits de décès maternels qui sont des stratégies contribuant à une réduction du nombre de décès maternels dans les formations sanitaires. Aussi, la mise en œuvre de la gratuité des soins, ainsi que la distribution des Moustiquaires imprégnées à longue durée d'action (MILDA) aux femmes enceintes sont des politiques favorables à une réduction du nombre de décès maternels dans les formations sanitaires.

Toutefois, force est de constater que le Burkina Faso est encore loin d'atteindre l'objectif 3.1.1 de l'ODD 3 qui est de faire passer la mortalité maternelle en dessous de 70 décès pour 100 000 naissances vivantes d'ici 2030.

Graphique 28 : Tendence de la mortalité des enfants de moins de 5 ans et mortalité maternelle



Source : Construction à partir des données de l'EDS (2021, 2010), RGPH (2006, 2019), EMDS 2015

9.4. Accessibilité à l'eau potable

La politique nationale en matière d'eau potable est de satisfaire durablement les besoins en eau de la population en quantité et en qualité. Elle contribue à la réalisation des objectifs du développement durable en son point 6 qui est de garantir l'accès à tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement, et d'assurer une gestion durable en ressources en eau à l'horizon 2030.

Au Burkina Faso, trois ménages sur quatre (77,2%) ont accès à l'eau potable en 2021. Cela est dû aux différents programmes mis en œuvre pour améliorer l'accessibilité à l'eau potable.

En milieu urbain, neuf ménages sur dix (91,3%) ont accès à l'eau potable tandis qu'en milieu rural

cette proportion est de sept ménages sur dix (71,2%).

Tableau 25 : Taux d'accès à l'eau potable

Caractéristiques socio-démographiques	Proportion en 2021(%)
National	77,2
Milieu urbain	91,3
Milieu rural	71,2

Source : INSD, EHCVM (2021)

9.5. Utilisation de combustible solide (bois, charbon de bois et déchets d'animaux/autres)

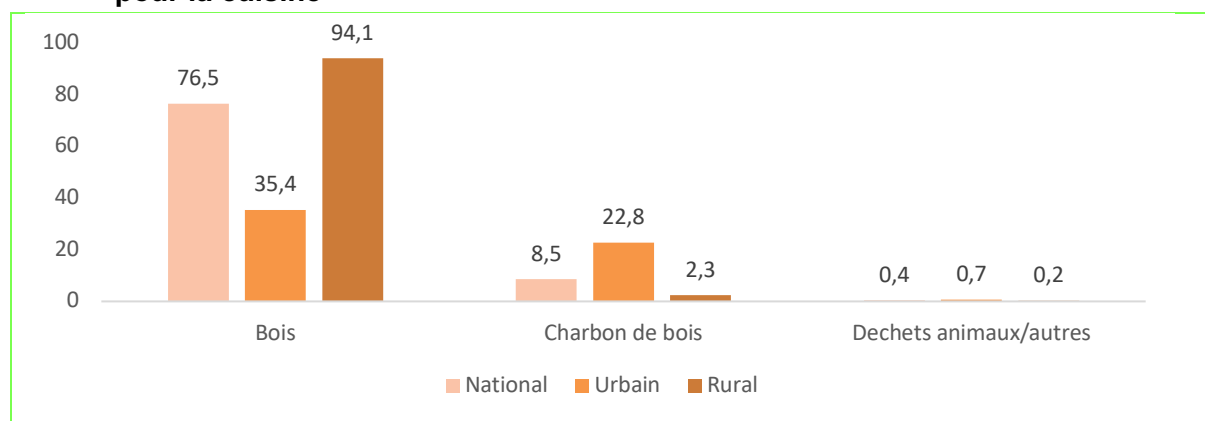
Les ménages utilisent principalement trois types de combustibles solides pour la cuisson dans la cuisine. La majorité (76,5%) des ménages utilisent le bois ; les autres utilisent le charbon de bois (8,5%) et les déchets animaux ou autres combustibles solides (0,4%).

En milieu rural, neuf ménages sur dix (94,1%) utilisent le bois comme combustible pour la cuisine. En milieu urbain, les sources de combustibles solides sont diversifiées ; 35,4% des ménages urbains utilisent le bois et 22,8% le charbon de bois.

La forte proportion des ménages utilisant des combustibles solides traduit un défi d'accessibilité aux sources d'énergie propre et de préservation des ressources forestières.

Des mesures comme l'augmentation de l'offre en gaz et la promotion de l'utilisation des foyers à cuisson propre (foyers améliorés) permettent d'atténuer la pression sur les ressources forestières.

Graphique 29 : Proportion (%) des ménages utilisant du bois ou du charbon de bois pour la cuisine



Source : Construction à partir des données de ; EHCVM 2021

9.6. Utilisation de l'électricité comme source d'éclairage

L'éclairage du logement est un facteur de bien-être ou de confort pour le ménage. Il contribue également à la sécurité des personnes et des biens du ménage.

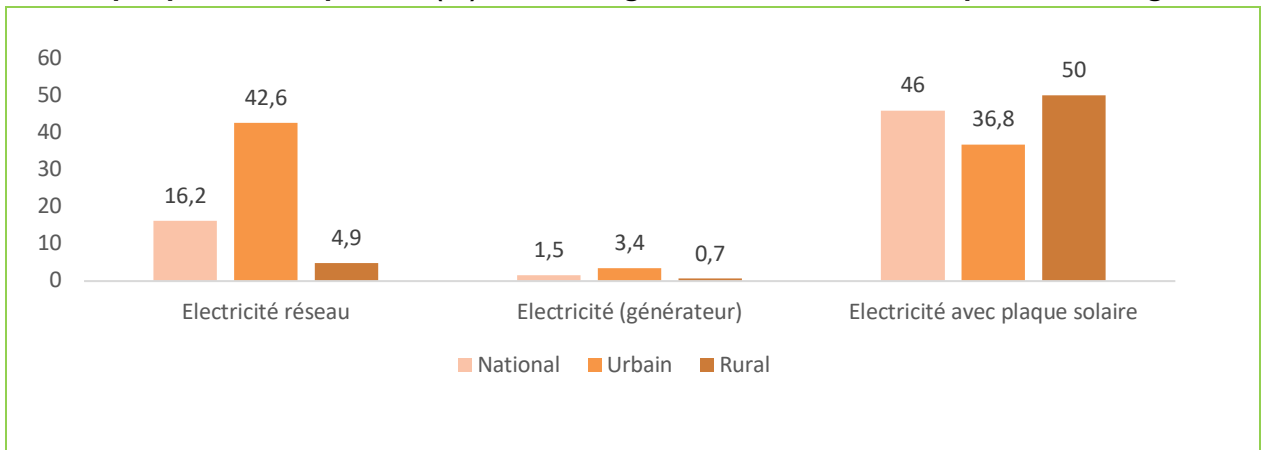
En 2021, la proportion des ménages utilisent principalement l'énergie solaire comme source d'éclairage est de 46,0% et 16,2% pour l'électricité réseau.

En milieu urbain, 42,6% des ménages utilisent l'électricité réseau comme principale source d'éclairage contre quatre ménages sur dix (36,8%) pour l'énergie solaire. En milieu rural, la

principale source d'éclairage est l'énergie solaire (50,0%) contre 4,9% pour l'électricité réseau.

Afin d'accroître la disponibilité et la qualité de l'accès à l'énergie, la vulgarisation de l'énergie solaire dans un pays très ensoleillé et le recours à l'énergie nucléaire sont des initiatives à mettre en œuvre.

Graphique 30 : Proportion (%) des ménages utilisant l'électricité pour l'éclairage



Source : Construction à partir des données de EHCVM 2021

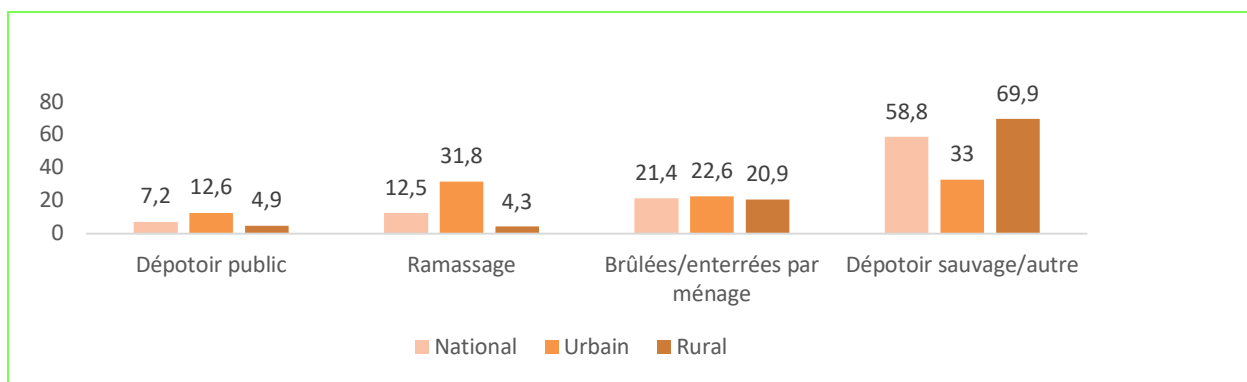
9.7. Evacuation des ordures ménagères

La gestion des déchets constitue un défi face à la croissance urbaine rapide. En effet, au niveau national, la moitié (58,8%) des ménages versent leurs ordures dans la nature sans aucune précaution élémentaire en termes d'hygiène, un cinquième des ménages (21,4%), les brûlent ou les enterrent dans leurs concessions. Un ménage sur cinq (19,7%) fait recours aux méthodes d'évacuation modernes telles que les entreprises évoluant dans le ramassage des ordures ou aux dépotoirs publics.

Les attitudes des ménages en termes d'évacuation des ordures ménagères diffèrent selon le milieu de résidence. En milieu urbain, 44,4% des ménages font recours aux dites méthodes d'évacuation moderne. Toutefois, un tiers des ménages (33,0%) déversent leurs ordures dans la nature. En milieu rural, les ménages jettent leurs ordures soit dans la nature (69,9%) soit les brûlent ou les enterrent (20,9%) dans leurs concessions.

Pour relever le défi de la gestion des ordures ménagères, il importe d'améliorer la disponibilité des bacs à ordures, poursuivre les actions de sensibilisation auprès des ménages, mettre en place des mesures d'incitation en vue de la vulgarisation des entreprises évoluant dans le recyclage des déchets.

Graphique 31 : Proportion (%) des ménages selon le mode d'évacuation des ordures et selon le milieu de résidence



Source : Construite à partir des données de EHCVM (2021)

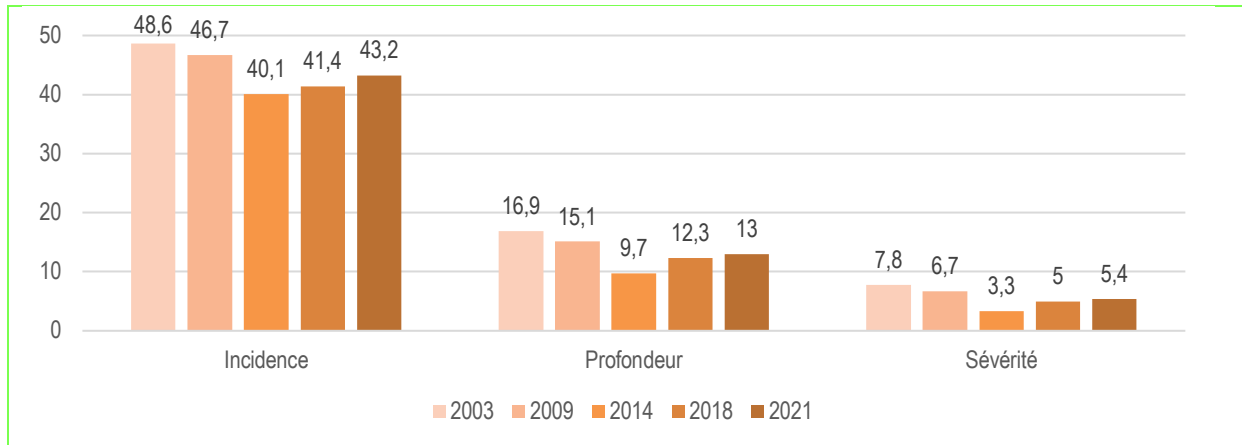
9.8. Pauvreté

Le seuil absolu de pauvreté monétaire, c'est-à-dire le montant minimum qu'une personne doit dépenser par an pour être considérée comme non pauvre, est estimé à 247 862 FCFA en 2021 selon les résultats de l'EHCVM-2021. Sur cette base, 43,2% de la population vivent en situation de pauvreté en 2021. Comparée aux résultats de 2018, l'incidence de la pauvreté est légèrement en hausse de 1,8 points de pourcentage car elle était estimée à 41,4%.

La profondeur de pauvreté est passée de 12,3% en 2018 à 13,0% en 2021.

Par ailleurs, les inégalités entre pauvres, captées par l'indicateur de sévérité de pauvreté, est passée de 5,0% en 2018 à 5,4% en 2021.

Graphique 32 : Indicateurs de pauvreté de la population au Burkina Faso



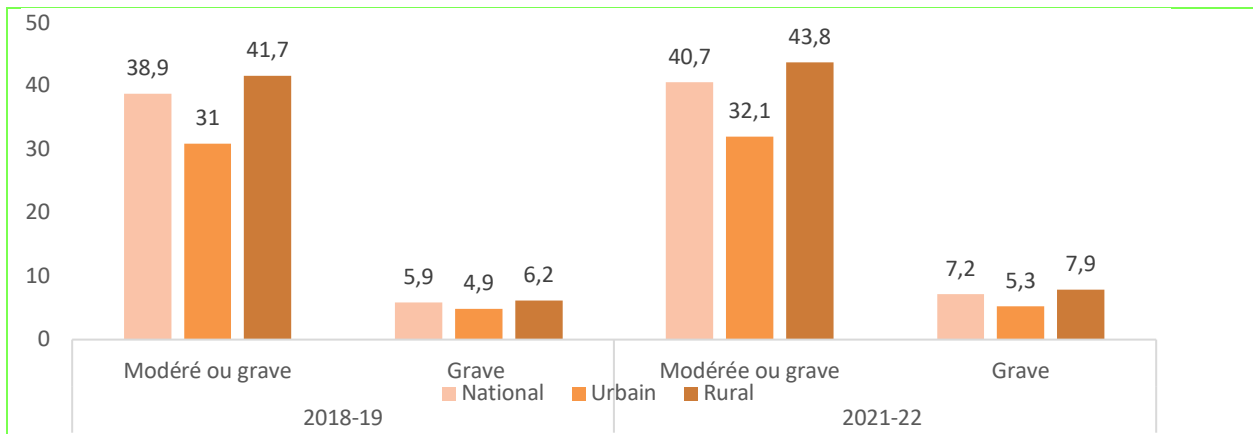
Source : Construite à partir des données de l'EBCVM 2003, EICVM 2009/2010, EMC 2014 et EHCVM (2018, 2021)

9.9. Analyse de l'insécurité alimentaire

Au Burkina Faso, 40,7% de la population a eu des difficultés à se nourrir en 2021. Par ailleurs, une personne sur dix a souffert de faim ou contraint de rester des jours sans manger (7,2%). Cette proportion a augmenté par rapport à celle de 2018 (5,9%). Ce constat concerne aussi bien le milieu rural que le milieu urbain. Pour atteindre l'autosuffisance alimentaire et la sécurité alimentaire, il y a lieu de renforcer les politiques d'offensives agricoles en mettant l'accent sur la redistribution des zones à production excédentaire vers celles à production déficitaire.

Graphique 33 : Prévalence de l'insécurité alimentaire au Burkina Faso (%)

Aperçu des pratiques de gouvernance actuelle et tendances récentes du Burkina Faso



Source : Construite à partir des données de EHCVM 2018 et 2021

CONCLUSION

Le tableau de bord de la gouvernance édition 2025 offre une vision claire et structurée de la gestion des institutions publiques. En regroupant les principaux domaines de la gouvernance, il permet d'apprécier l'évolution des progrès réalisés et d'identifier les domaines nécessitant des améliorations.

Les résultats présentés mettent en évidence les avancées enregistrées, tout en soulignant les efforts à poursuivre pour renforcer la transparence, l'efficacité des services publics et la confiance des citoyens. Ce tableau de bord constitue ainsi un outil essentiel d'aide à la décision, offrant aux autorités un cadre de suivi permettant de piloter les réformes, d'améliorer la gestion publique et de promouvoir une gouvernance plus responsable et plus inclusive.

Par son approche synthétique et structurée, il contribue à orienter les actions prioritaires et à soutenir durablement le développement institutionnel et social du Burkina Faso.

Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD)

Avenue Pascal ZAGRÉ, Ouaga 2000
01 BP 374 Ouagadougou 01 – Burkina Faso
Tél. : (00226) 25 49 85 02 - Fax : (00226) 25 37 62 26
Site internet : www.insd.bf - Email : insd@insd.bf